

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 10 JUIN 2013

VOLUME 104

**Jean Larose**  
**Sténographe officiel**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me ÉRIKA PORTER,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE,  
Me SIMON TREMBLAY  
Me CLAUDINE ROY

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me CHRISTIANE FILTEAU pour M. Ronnie Mergl  
Me ALAIN TREMBLAY pour Québec Solidaire  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec  
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada  
Me ALEXANDRE SAMI pour le Globe and Mail, Média Transcontinental, Gesca, Global Television, CTV, The Gazette et La Presse canadienne et Le Devoir  
Me BERNARD PAGEAU pour Sun Média, Québécois Média et Canoe  
Me FRÉDÉRIC CARLE pour M. Richard Goyer  
Me JEAN-CLAUDE HÉBERT pour M. Benoît Fradet et M. Basile Angelopoulos

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
JEAN BERTRAND	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOÎT BOUCHER :	131
RICHARD GOYER	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	149
BENOIT FRADET	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	213
BASILE ANGELOPOULOS	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	260



- 69P-739 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Richard Goyer et certains membres de sa famille au parti PRO des Lavallois 164
- 70P-740 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Benoît Fradet et certains membres de sa famille au parti PRO des Lavallois 229
- 71P-741 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Basile Angelopoulos et certains membre de sa famille au parti PRO des Lavallois 264























































































































































































































■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

19 Q. [346] On va maintenant aborder la question de la  
20 dissolution du Parti PRO des lavallois?

21 R. Oui.

22 Q. [347] Pouvez-vous nous expliquer, débutez peut-être  
23 avec les premières, la première pensée que vous  
24 avez à cet effet-là, je pense que vous voulez  
25 également démissionner, là?

1 R. Oui.

2 Q. **[348]** Dans le contexte que vous nous parlez tout à  
3 l'heure, vous êtes épuisé, vous êtes fatigué, les  
4 élections de deux mille neuf (2009) sont maintenant  
5 faites?

6 R. Je voulais démissionner, moi, avant ça, là, je  
7 voulais démissionner quand il y a eu le problème de  
8 recherche et secrétariat.

9 Q. **[349]** Donc, on a fait état voilà il y a une dizaine  
10 de journées?

11 R. Oui, mais ce que l'on n'a pas fait état c'est que  
12 la Ville et le maire m'ont mis ça sur le dos au  
13 complet. Ils ont dit que c'était Jean Bertrand le  
14 responsable. Et même dans le report de  
15 vérifications des vérificateurs du MAMROT, vous  
16 avez un paragraphe là-dessus à l'effet que la  
17 Ville, les fonctionnaires et le maire se sont fiés  
18 sur Jean Bertrand, représentant officiel, pour  
19 rembourser les dépenses de recherche et  
20 secrétariat.

21 Q. **[350]** Donc, ça, c'est un élément qui vous plaît  
22 moins?

23 R. Bien là, ils m'ont tout mis ça.

24 Q. **[351]** Ils vont vous forcer?

25 R. Là, plus personne me parlait, puis ils m'ont tous

1 mis ça sur le dos. C'est là que j'ai commencé à  
2 faire une dépression au mois de juin deux mille  
3 onze (2011) environ. Tous les journalistes  
4 s'acharnaient sur moi, personne me défendait, le  
5 maire ne bougeait pas, il m'a sacrifié là, parce  
6 qu'il a dit.

7 Puis, là, il y avait des demandes,  
8 possibles demandes de remboursement de deux  
9 millions neuf (2,9 M). Là, ils mettaient ça sur mon  
10 dos à moi, plus personne me parlait. Puis, là, dans  
11 le rapport justement, avril deux mille douze  
12 (2012), le rapport de MARMOT qui est dans le site  
13 Internet du ministère, ils le disent textuellement  
14 qu'ils se sont fiés sur les demandes de  
15 remboursement de leur représentant officiel qui  
16 écrivait au maire en disant : « Bien moi je vous  
17 fais, c'est moi qui rédige la demande de  
18 remboursement et d'après moi elle est conforme ».

19 Ils se seraient fiés là-dessus, mais la  
20 réponse des vérificateurs a été extraordinaire, en  
21 disant que ce n'est pas Jean Bertrand qui  
22 administre les fonds publics, c'est la Ville puis  
23 c'est le maire qui en est responsable et c'est eux  
24 qui doivent en rendre compte.

25 Q. [352] Donc, bref, tout ce contexte-là vous mène, en

1           juin deux mille onze (2011), à une dépression et  
2           peut-être à reconsidérer votre futur...

3           R. Je voulais partir.

4           Q. **[353]** ... au sein du parti.

5           R. S'il y a eu de l'écoute électronique, là, dans ce  
6           temps-là, je vais vous dire une chose, je voulais  
7           partir, c'est clair. Et c'est l'attaché politique  
8           qui lui jouait entre les deux, entre les  
9           fonctionnaires puis le maire puis moi, qui me  
10          disait : « Bien, pars pas, tu vas avoir l'air  
11          d'un... tu vas avoir l'air d'un coupable si tu  
12          pars. Reste là. J'ai dit, correct, on va rester...  
13          tant que la barque va tanguer, bien, je vais  
14          rester. Puis un coup que le problème de recherche  
15          et secrétariat va être réglé, vous pouvez être sûr  
16          que je m'en vais. »

17          Q. **[354]** Et là on est toujours à l'été deux mille onze  
18          (2011) à ce moment-là?

19          R. Oui, on est en deux mille onze (2011).

20          Q. **[355]** Puis est-ce qu'il va y avoir des suites à  
21          cette conversation-là?

22          R. Bien, là il y a eu avril deux mille douze (2012),  
23          qu'il y a eu le rapport du MAMROT, de me... au  
24          moins, qui m'a réconforté un peu en disant :  
25          « Bien, ce n'est pas Jean Bertrand qui est





































































































1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10ième) jour du  
2 mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 RICHARD GOYER

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

11 Alors, juste avant que ne débute le témoignage de  
12 monsieur Goyer, je pourrai vous mentionner que les  
13 cinq prochains témoins qui vont suivre vont venir  
14 rendre témoignage relativement à leur rôle de  
15 conseiller municipal et leur participation au  
16 financement du Parti politique PRO lavallois.  
17 Alors, le premier témoin, est monsieur Richard  
18 Goyer.

19 Q. **[494]** Monsieur Goyer... Oui, vous voulez  
20 intervenir.

21 (14:01:06)

22 Me FRÉDÉRIC CARLE :

23 Bien, en fait, je veux juste, pour les fins de  
24 l'enregistrement, Frédéric Carle pour monsieur  
25 Goyer.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Excusez-moi, Carle?

3 Me FRÉDÉRIC CARLE :

4 Frédéric Carle, C-A-R-L-E.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Parfait.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. **[495]** Alors, Monsieur Goyer, je viens de mentionner  
9 que vous êtes un des premiers témoins qui vont être  
10 entendus à titre de conseiller municipal pour  
11 Laval. Pouvez-vous justement nous parler de votre  
12 historique professionnel au niveau de la Ville de  
13 Laval.

14 R. Bien, moi, j'ai été élu le quatre (4) mai mil neuf  
15 cent quatre-vingt-six (1986), je suis arrêté au  
16 mois de novembre deux mille cinq (2005). J'ai été  
17 élu dans une élection partielle suite au décès de  
18 mon père et à partir de là, bon, j'ai eu une  
19 implication plus active parce que j'ai toujours été  
20 impliqué depuis mil neuf cent soixante-treize  
21 (1973) au niveau de la politique, mais j'avais une  
22 implication plus active lorsque j'ai été élu. Et  
23 par la suite, bien, lorsqu'on est élu, c'est de  
24 s'occuper de l'ensemble des citoyens d'un quartier  
25 au niveau de l'appareil municipal.

1 Q. **[496]** Vous venez de mentionner que vous êtes  
2 impliqué dans la politique depuis mil neuf cent  
3 soixante-treize (1973). Est-ce que c'est la  
4 politique municipale?

5 R. Toujours la politique municipale.

6 Q. **[497]** Et je peux déduire que c'est dans le cadre  
7 des élections de votre père pour lesquelles vous  
8 étiez impliqué dès mil neuf cent soixante-treize  
9 (1973)?

10 R. Effectivement.

11 Q. **[498]** Votre père a été conseiller municipal, est-ce  
12 que c'est du même arrondissement que celui que vous  
13 avez occupé dès le quatre (4) mai mil neuf cent  
14 quatre-vingt-six (1986)?

15 R. Oui, effectivement.

16 Q. **[499]** Alors, dans le cadre d'élection municipale,  
17 vous entrez en fonction le quatre (4) mai mil neuf  
18 cent quatre-vingt-six (1986) et vous nous dites  
19 jusqu'en deux mille cinq (2005). C'est une année  
20 d'élection deux mille cinq (2005), est-ce que vous  
21 vous êtes représenté en deux mille cinq (2005)?  
22 Vous avez perdu? Comment ça s'est passé là la fin  
23 de votre association disons avec la vie municipale  
24 active à Laval?

25 R. Non. En deux mille cinq (2005), non. J'avais

1 décidé, même en deux mille quatre (2004), de me  
2 retirer de la politique municipale. C'est sûr que  
3 lorsque ça fait près de vingt (20) ans qu'on fait  
4 de la politique municipale, à un moment donné, on  
5 devient... En tout cas, moi, dans mon cas à moi, je  
6 parle pour moi, on devient un petit peu plus, je  
7 vous dirais, soit laisser aller les dossiers, ainsi  
8 de suite, et ça ne me plaisait pas. Et à partir de  
9 là, bien, en laissant un petit peu les dossiers que  
10 je voulais mettre de côté, même c'était rendu qu'il  
11 y avait des assemblées de conseil à tous les mois.  
12 Et lorsque t'es rendu que c'est drôle, t'as un  
13 feeling que ça ne te tente plus d'y aller. Ça fait  
14 que là il est temps que tu te poses des questions.  
15 Puis là, tu te dis, bien là, je me suis posé la  
16 question suivante : est-ce que je devrais continuer  
17 ou pas.

18           Donc, un matin, je me suis réveillé, la  
19 face dans le miroir et je me suis dit « à partir  
20 d'à demain, c'est fini ». Alors, j'ai reviré de  
21 bord, je suis allé rencontrer le maire Vaillancourt  
22 et je lui ai dit « à partir d'à demain, c'est fini.  
23 Moi, je me retire de la politique municipale aux  
24 prochaines élections ».

25 Q. [500] Donc, vous nous dites en deux mille quatre



1 (2004). Donc, vous avez terminé votre mandat et  
2 vous ne vous êtes pas représenté en novembre deux  
3 mille cinq (2005).

4 R. En novembre deux mille cinq (2005), je ne me suis  
5 pas représenté, effectivement.

6 Q. **[501]** Et est-ce qu'on peut comprendre de ce que  
7 vous venez de mentionner, c'est que finalement  
8 l'intérêt et le plaisir d'être conseiller municipal  
9 n'étaient plus au rendez-vous, alors c'est ce qui a  
10 guidé votre décision?

11 R. Vous avez les mots justes.

12 Q. **[502]** O.K. Parallèlement à votre rôle de conseiller  
13 municipal, vous êtes... qu'est-ce que vous faites  
14 dans la vie?

15 R. Dans la vie!

16 Q. **[503]** Oui.

17 R. Mon métier?

18 Q. **[504]** Oui.

19 R. Je suis entrepreneur en construction.

20 Q. **[505]** Et entrepreneur en construction, est-ce que  
21 vous êtes propriétaire d'une entreprise? Voulez-  
22 vous nous relater sommairement en quoi consiste  
23 votre travail?

24 R. Mon travail consiste à être une entreprise de  
25 construction dans laquelle j'ai construit des

1 maisons neuves et j'ai fait aussi des rénovations.  
2 Et maintenant, depuis quelques années, j'ai  
3 délaissé ou je travaille beaucoup moins, je suis un  
4 peu... je suis semi-retraité, si on veut, et je  
5 travaille beaucoup moins. Et à partir de là, bien,  
6 je fais aussi de... je monte des dossiers au niveau  
7 du développement des terrains.

8 Q. **[506]** Voulez-vous nous expliquer en quoi ça  
9 consiste?

10 R. Le développement de terrains, ça consiste de  
11 rencontrer, à ce moment-là, les services municipaux  
12 et leur demander si on peut, sur un terrain  
13 quelconque, installer des services municipaux et de  
14 faire du lotissement. Alors, moi, j'ai des clients  
15 qui m'appellent, qui me demande ce service-là. Et à  
16 partir de là, je regarde ce que je peux faire avec  
17 leur dossier. Si c'est faisable, c'est correct ; si  
18 ce n'est pas faisable, on oublie ça. Alors à ce  
19 moment-là, moi je vais à la Ville, je m'informe  
20 auprès des services concernés, qui est souvent le  
21 service du génie et le service de l'urbanisme, si  
22 on peut développer ce terrain-là.

23 Alors, dépendamment de la réponse, la  
24 réponse étant positive, à ce moment-là on va  
25 rentrer une demande au service de la direction

1 générale, et cette demande-là va être acheminée  
2 dans les services, les services vont travailler sur  
3 le dossier, il va y avoir des discussions qui vont  
4 être entreprises, et à partir de là le dossier va  
5 s'en retourner probablement à la direction  
6 générale, et il va y avoir la nomination d'un  
7 service d'ingénierie. D'une firme-conseil  
8 d'ingénieurs qui va être nommée sur ce projet-là.  
9 Bien, qui ne sera pas nommée, mais qui va être en  
10 soumission. Ils vont aller... C'est-à-dire que la  
11 Ville va en soumission, et à partir de là il y a  
12 une firme d'ingénieurs qui est sur le dossier.

13 Alors on rencontre la firme d'ingénieurs,  
14 on essaie de compléter le plus possible le dossier,  
15 et à partir de là on l'amène à l'Environnement, la  
16 firme d'ingénierie l'amène à l'environnement parce  
17 qu'il y a deux certificats en environnement qu'il  
18 faut avoir, le certificat 22 et le certificat 32.  
19 Le certificat 22, c'est environnemental au niveau  
20 des zones humides, et le certificat 32, c'est pour  
21 l'installation des services municipaux.

22 Et, à partir de là, lorsque tout ça a  
23 sorti... Puis ça, ça se fait toujours dans une  
24 période de temps qui peut aller jusqu'à cinq ans.  
25 Ça tourne tout le temps, mais tranquillement. Et, à

1 partir de là, lorsqu'on a tous nos certificats en  
2 main et qu'on a tous nos documents en main, à ce  
3 moment-là on peut aller en soumission d'appel  
4 d'offres pour la réalisation des travaux.

5 À ce moment-là, pour l'appel d'offres, les  
6 soumissionnaires sont choisis par le propriétaire,  
7 qui est mon client. Alors on s'assoit ensemble, on  
8 choisit des entrepreneurs, que lui est très libre  
9 d'accepter, ou de refuser, ou de modifier, ou de...  
10 Mais ça en prend un nombre de cinq à six. Et ces  
11 noms-là sont soumis au service de l'ingénierie de  
12 la Ville, qui, eux autres, travaillent avec le  
13 consultant pour aller en soumission pour effectuer  
14 les travaux.

15 Il ne faut pas oublier que l'ensemble de  
16 tous les coûts, autant pour la firme de consultants  
17 en ingénierie que pour les travaux, c'est tout payé  
18 à cent pour cent (100 %) par mon client, qui est le  
19 développeur, et que ça fonctionne sous forme de  
20 lettre de garantie bancaire.

21 Q. **[507]** Est-ce que c'est ce qu'on a déjà entendu  
22 parler ici, là, les MOP, les MOP ou les...

23 R. Oui. La majorité que j'ai fait, moi, c'était ça,  
24 c'était des MOP.

25 Q. **[508]** Ce qu'on appelle de la main-d'oeuvre privée?

1 R. Main-d'oeuvre privée, exactement.

2 Q. **[509]** O.K. Et donc, vous, votre rôle, si on tente  
3 de le circonscrire le plus possible, vous agissez à  
4 titre d'intermédiaire entre votre client, qui est  
5 le propriétaire, et les différents...

6 R. Services...

7 Q. **[510]** ... organismes, ou services de la Ville.

8 R. Oui. Effectivement.

9 Q. **[511]** D'accord. Et comment vous pouvez... Comment  
10 vous intervenez auprès des gens de la Ville, là, ou  
11 quels sont les... la plus-value que les clients ont  
12 en utilisant vos services?

13 R. Ah bien c'est parce qu'il y a, il existe des  
14 grosses firmes d'entrepreneurs qui, eux, ont leurs  
15 propres personnes qui s'occupent du développement.  
16 Donc, ceux qui ont des moins grosses... qui n'ont  
17 pas de firme, ou qui sont seulement que  
18 propriétaires, ne connaissent pas nécessairement  
19 tout l'enchaînement du procédé. Donc, à partir de  
20 là, lorsque je vais à la Ville, je vais voir  
21 toujours les fonctionnaires pour leur demander  
22 c'est quoi la réglementation là-dessus, et de  
23 quelle façon il faut le faire, ou de quelle façon  
24 il faut arriver, que je transmets toujours  
25 l'information à mon client.

1 Q. **[512]** Relativement, toujours, aux interventions que  
2 vous faites comme personne reliée à cette  
3 entreprise-là, contacts avec les fonctionnaires,  
4 est-ce qu'il y a des passe-droits qui vous ont été  
5 octroyés au fil des ans, des redevances qui ont été  
6 données d'une quelconque façon? Toujours dans le  
7 cadre de ce que vous avez fait en tant que...

8 R. Moi je n'ai jamais demandé de passe-droit, je n'ai  
9 jamais eu de passe-droit, et je n'ai jamais donné  
10 quoi que ce soit à qui que ce soit.

11 Q. **[513]** Dans le cadre de ce... de votre travail pour  
12 cette entreprise-là?

13 R. Dans le cadre de mon travail pour cette entreprise-  
14 là, oui.

15 Q. **[514]** D'accord. Et comment vous... Je pense que  
16 vous ne nous avez pas donné le nom de l'entreprise.  
17 Quelle est-elle?

18 R. Mon entreprise?

19 Q. **[515]** Oui?

20 R. Oui, Constructions Richard Goyer Incorporée.

21 Q. **[516]** O.K. Et vous dites qu'au début c'était de la  
22 construction, puis qu'au fil des ans ça a été un  
23 peu modifié. Quand est-ce que vous avez eu plus le  
24 rôle que vous venez de nous décrire plus amplement?

25 R. Je ne me souviens pas des années, là.

1 Q. **[517]** À peu près, on pourrait dire à peu près  
2 combien de temps? On parle de dix (10) ans? On  
3 parle de vingt (20) ans?

4 R. À partir d'aujourd'hui?

5 Q. **[518]** Oui?

6 R. Dix (10) ans, ça fait huit ans, ça fait... Ça fait  
7 quinze (15) ans, peut-être?

8 Q. **[519]** O.K. Donc, vous étiez conseiller municipal au  
9 moment où vous avez...

10 R. Oui.

11 Q. **[520]** ... commencé à faire le travail que vous  
12 venez de nous décrire.

13 R. Oui.

14 Q. **[521]** O.K. Vous nous avez parlé un peu de votre  
15 tâche en tant que conseiller municipal. Vous avez  
16 dit que c'était d'être à l'écoute des citoyens.  
17 Est-ce que vous aviez un rôle parti... plus précis  
18 au sein du conseil municipal?

19 R. Oui. J'avais été nommé président de l'Office  
20 municipal d'habitation de Laval.

21 Q. **[522]** O.K. Et, encore là, sommairement, en quoi  
22 consistait votre rôle?

23 R. Étant président de l'Office municipal d'habitation  
24 de Laval, je m'occupais de présider les assemblées  
25 tous les mois, et un office municipal, ça s'occupe

1 de logements sociaux. Alors donc, c'est l'ensemble  
2 des logements sociaux sur le territoire de Laval,  
3 que je m'occupais, avec le conseil  
4 d'administration, et les fonctionnaires attachés à  
5 ça.

6 Q. **[523]** D'accord. Et votre rôle en tant que  
7 conseiller au sein du conseil municipal, est-ce que  
8 vous aviez, mis à part le rôle que vous venez de  
9 nous décrire, est-ce que vous en aviez un autre?

10 R. D'autres rôles?

11 Q. **[524]** Oui?

12 R. Oui, j'ai eu comme rôle aussi, j'ai été membre du  
13 CCU, j'ai été membre de CCA, j'ai été président de,  
14 président du schéma d'aménagement aussi.

15 Q. **[525]** O.K. Alors, vous venez de nous dire CCA, CCU,  
16 ce sont des comités?

17 R. Comité consultatif d'urbanisme, comité consultatif  
18 agricole. Et après ça j'ai été, ou après ou avant,  
19 là, je ne me souviens plus, c'est avant que j'ai  
20 aussi présidé le schéma d'aménagement de Laval sur  
21 le territoire de la Ville en faisant des assemblées  
22 publiques.

23 Q. **[526]** On comprend qu'en étant conseiller municipal,  
24 à un moment donné, il y a des tâches qui nous sont  
25 assignées pour être plus pro-actif disons dans



1 certains domaines de la Ville?

2 R. Oui, effectivement.

3 (14:13:56)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[527]** Aviez-vous votre compagnie en même temps que  
6 vous occupiez ces fonctions-là au sein de la Ville?

7 R. Oui, Madame.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. **[528]** Et vous n'avez jamais d'une quelconque façon  
10 senti que ça pouvait venir un peu en relation soit  
11 très positive ou soit négative ou on pourrait dire  
12 un peu en situation de conflit, placé en situation  
13 un peu?

14 R. Écoutez...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[529]** De conflit d'intérêts?

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[530]** Oui, de conflit d'intérêts?

19 R. Oui, de conflit d'intérêts.

20 Q. **[531]** Un peu...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[532]** D'abord, est-ce que vous avez eu des contrats  
23 qui étaient, qui vous étaient octroyés par la Ville  
24 que votre compagnie complétait?

25 R. Jamais. Je n'ai jamais eu de contrat de la Ville de

1 Laval pour mon entreprise. C'est ça que vous me  
2 demandez...

3 Q. **[533]** Oui?

4 R. ... si Ville de Laval m'avait donné un contrat.

5 Q. **[534]** C'est exactement ça que je vous demandais?

6 R. Non, je n'ai jamais eu de contrat de Ville de  
7 Laval.

8 Q. **[535]** O.K. Alors, je comprends que vous ne vous  
9 êtes jamais senti en conflit d'intérêts par rapport  
10 à la Ville et à votre compagnie?

11 R. Moi, moi, je ne me sentais pas en conflit  
12 d'intérêts parce que moi je le faisais ouvertement.  
13 Et je n'ai jamais fait ça en cachette, je n'ai  
14 jamais caché ça non plus. Quelqu'un qui voulait  
15 m'en parler, je lui en parlais.

16 Q. **[536]** Non, mais si votre compagnie n'a jamais eu de  
17 contrat de la Ville?

18 R. Ah, non, ça c'est sûr, Madame.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. **[537]** Mais votre connaissance du milieu municipal  
21 lavallois vous permettait de, disons, cogner aux  
22 bonnes portes pour avoir les renseignements utiles  
23 pour votre client qui était le propriétaire du  
24 terrain?

25 R. Bien que ce soit moi ou un autre, il faut que tu

1 ailles cogner aux mêmes portes.

2 Q. **[538]** O.K. Mais vous aviez cette connaissance-là  
3 peut-être...

4 R. Ah, bien.

5 Q. **[539]** ... plus précise que quelqu'un qui ne connaît  
6 pas la politique, les rouages de la politique?

7 R. Effectivement.

8 Q. **[540]** Ou du fonctionnement de la Ville?

9 R. Bien c'est sûr.

10 Q. **[541]** O.K. Je vais vous demander de mettre à  
11 l'onglet 1, s'il vous plaît, le tableau des  
12 contributions politiques de monsieur Goyer et des  
13 différents membres de votre famille. Tout d'abord,  
14 je vais vous demander, Monsieur Goyer, de prendre  
15 connaissance de ce tableau, je pense que c'est un  
16 tableau que vous avez déjà, déjà vu.

17 Vous allez voir que votre nom est inscrit  
18 avec différents montants sous différentes années,  
19 par la suite on a caviardé d'autres informations.  
20 Je peux vous dire que ça concerne le nom des  
21 personnes qui ont contribué ainsi que leur statut  
22 par rapport à vous.

23 Quand on lit, par exemple, les dons faits  
24 par Richard Goyer, les membres de votre famille,  
25 vous avez devant vous, je vous l'ai remis juste

1           avant que les audiences débutent, le même tableau,  
2           mais sans information caviardée pour être en mesure  
3           de nous spécifier les renseignements, ça vous  
4           semble être des gens qui sont les membres de votre  
5           famille, les informations qui sont caviardées?

6           R. Ce sont les membres de ma famille rapprochée.

7           Q. **[542]** D'accord.

8           LA GREFFIÈRE :

9           Est-ce que vous le produisez maintenant?

10          Me CLAUDINE ROY :

11          Oui, je peux le produire immédiatement. Alors,  
12          69P-739.

13

14          69P-739 :       Données du Directeur général des  
15                            élections du Québec (DGE) concernant  
16                            les dons faits par Richard Goyer et  
17                            certains membres de sa famille au  
18                            parti PRO des Lavallois

19

20          Q. **[543]** Alors, tout d'abord, Monsieur Goyer, je vais  
21          vous demander de prendre votre ligne à vous et ce  
22          sont des données qui proviennent du Directeur  
23          général des élections. Alors, on voit des  
24          contributions en mille neuf cent quatre-vingt-dix-  
25          huit (1998) de sept cent cinquante dollars (750 \$),

1 mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), deux  
2 mille (2000), deux mille un (2001), deux mille deux  
3 (2002), deux mille trois (2003), deux mille quatre  
4 (2004) à la teneur de mille dollars (1000 \$) chaque  
5 année. Par la suite, deux mille sept (2007), mille  
6 dollars (1000 \$), est-ce que ça vous semble  
7 conforme aux contributions politiques que vous avez  
8 faites au Parti PRO lavallois dans ces années?

9 R. Oui.

10 Q. **[544]** Très bien. Si on regarde l'autre ligne qui  
11 correspond à un individu dont le nom et le statut  
12 est caviardé, si je regarde les contributions pour  
13 les années quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux mille  
14 quatre (2004) à la teneur de mille dollars (1000 \$)  
15 pour chacune des années, est-ce que ça vous semble  
16 correspondre aux informations que vous connaissez?

17 R. Oui.

18 Q. **[545]** La ligne suivante, toujours une personne qui  
19 est liée à votre famille, les contributions de  
20 mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) à deux  
21 mille quatre (2004) à la teneur de mille dollars  
22 (1000 \$) par année, ça vous semble conforme?

23 R. Oui.

24 Q. **[546]** Et la dernière ligne, dernière personne, des  
25 contributions en deux mille (2000) et deux mille un

1 (2001) à la hauteur de mille dollars (1000 \$) pour  
2 chaque année, ça vous semble conforme également?

3 R. Oui.

4 Q. **[547]** Alors, quand on regarde le tableau, on est  
5 capable de dire que pour toutes ces années monsieur  
6 Goyer et quatre membres de sa famille rapprochée  
7 ont contribué au Parti PRO des lavallois?

8 R. Oui.

9 Q. **[548]** Quand on regarde le tableau, en fait, en deux  
10 mille cinq (2005), deux mille six (2006), il n'y a  
11 pas de contribution pour personne de votre famille,  
12 ça vous semble, ni pour vous ni pour votre famille  
13 ça vous semble exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[549]** Deux mille huit (2008) à deux mille onze  
16 (2011) c'est le cas également, vous n'étiez plus en  
17 politique active, à ce moment-là?

18 R. De deux mille cinq (2005) à deux mille onze (2011),  
19 pas en politique active.

20 Q. **[550]** Très bien. Mais c'est ça, deux mille cinq  
21 (2005), deux mille six (2006), il n'y en a pas.  
22 Deux mille huit (2008) à deux mille onze (2011) non  
23 plus pas en politique active. Deux mille sept  
24 (2007), donc, vous n'y étiez plus non plus est-ce  
25 que vous êtes en mesure de cette contribution en

1           deux mille sept (2007) de mille dollars (1000 \$)?

2           R. Oui. J'avais arrêté au PRO et j'avais vu maître  
3           Bertrand et je lui avais donné mille dollars  
4           (1 000 \$). Ce mille dollars là, je n'ai pas eu de  
5           remboursement pour.

6           Q. **[551]** D'accord. Et pour quelle raison vous avez  
7           contribué, en deux mille sept (2007)?

8           R. Parce qu'on avait toujours des billets pour aller  
9           au fameux cocktail bénéfice et, à ce moment-là,  
10          moi, j'ai décidé de donner mille dollars (1 000 \$).  
11          C'est pour ça que mon mille dollars (1 000 \$) est  
12          là. Et, en plus, bien, là tu as ton nom aussi  
13          d'inscrit sur les donations.

14          Q. **[552]** Et vous n'avez pas été sollicité, en deux  
15          mille sept (2007), pour...

16          R. Non.

17          Q. **[553]** ... ce don?

18          R. Non, je n'ai pas été sollicité pour ce don, mais je  
19          l'ai fait de ma part.

20          Q. **[554]** Et est-ce qu'on pourrait donc dire, quand  
21          vous dites « de votre part », que vous l'avez fait  
22          par conviction politique?

23          R. Oui.

24          Q. **[555]** Les années mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
25          huit (1998) à deux mille quatre (2004), les

1 contributions qui vous concernent, est-ce qu'elles  
2 ont été faites par conviction politique?

3 R. Par les deux mais...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[556]** C'est ça, l'un n'empêche pas l'autre.

6 R. Une n'empêche pas l'autre, effectivement. Merci,  
7 Madame.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. **[557]** Donc, vous les avez faites par conviction  
10 politique mais il y avait d'autres éléments. Est-ce  
11 que vous êtes en mesure, justement, de nous relater  
12 la première fois qu'on vous parle d'une  
13 contribution, comment ça se passe, dans quel  
14 contexte?

15 R. Madame, ça va être difficile de vous parler de la  
16 première fois. Je vais vous parler de ce que je  
17 peux me rappeler. Parce que ça fait tellement  
18 longtemps qu'à un moment donné, je ne veux pas non  
19 plus dire des choses que je ne pense pas, tu sais.  
20 Alors, non, il y a eu la contribution... des  
21 contributions politiques qui ont été faites à cette  
22 époque, c'est les fameuses contributions prête-nom  
23 que tout le monde parle présentement. Et, à partir  
24 de là, bon, ça c'est de l'argent que maître  
25 Bertrand m'a donné pour pouvoir les échanger pour



1 des chèques.

2 Q. **[558]** Quand vous dites : « C'est de l'argent que  
3 maître Bertrand m'a donné », est-ce que vous êtes  
4 en mesure de nous dire comment ça débute tout ça,  
5 est-ce que ça commence par une remise d'argent...  
6 quels sont les propos, là, qui sont dits, sans que  
7 ce soit précis mais qu'est-ce que vous comprenez de  
8 ça, qui vous amène à poser... à faire des dons... à  
9 faire des contributions politiques?

10 R. Je vais être franc avec vous, je... j'y ai pensé,  
11 comment j'en ai fait pour être arrivé là? Et, à  
12 partir de ça, si je me souviens bien, à l'époque,  
13 c'est sûr que maître Bertrand m'a approché, il m'a  
14 parlé de ça. Il m'a probablement dit, à cette  
15 époque-là, ce n'est pas légal, légal ou c'est  
16 illégal, il m'a... certainement parce que je le  
17 savais que ce n'était pas légal, donc il fallait  
18 qu'en quelque part il me le dise, là, tu sais. Mais  
19 je sais très bien que, par la suite, là, à ce  
20 moment-là, quand on arrivait pour faire des  
21 échanges d'argent... c'est-à-dire pas des échanges  
22 d'argent mais pour qu'il me donne des argents, à ce  
23 moment-là on se rencontrait, c'était... normalement  
24 ça se faisait lors d'une assemblée de conseil. Il  
25 venait à l'Hôtel de Ville, on s'en allait dans un

1 petit bureau, il me donnait de l'argent, je savais  
2 c'était pourquoi, on n'avait même plus besoin de  
3 parler. Ça, je me souviens de ça, on faisait ça  
4 quasiment comme... tu sais...

5 Q. **[559]** Il vous donnait de l'argent.

6 R. Oui. C'est ça mais, à un moment donné, vous savez,  
7 on faisait à répétition puis on ne s'occupait pas  
8 de ce que c'était faux, c'était vrai, c'était...  
9 c'était rendu... comment est-ce qu'on dit ça donc?  
10 C'est parce que je cherche le mot.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[560]** Banal?

13 R. Pardon?

14 Q. **[561]** Banal.

15 R. Oui, c'était rendu banal ou...

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. **[562]** C'est madame la présidente qui dit banal ...

18 R. Vous savez, ça devient une mauvaise habitude,  
19 mettons. C'est ça que je cherchais, le mot. J'ai  
20 dit... lorsqu'on arrive là, bien, c'est quasiment  
21 une mauvaise habitude, tu sais. Tu te présentes  
22 dans le bureau, il me donne l'argent puis là tu  
23 t'en vas avec ça puis tu changes ça, cet argent-là,  
24 tu reviens avec des chèques, tu passes soit au  
25 comité ou tu le rencontres, tu lui donnes les

1 chèques. Tu sais. Mais c'était rendu comme ça, là,  
2 tu sais. Ça fait que c'était... c'était vraiment  
3 ça. C'est sûr que vous me parliez de ça  
4 aujourd'hui, là, puis ça ne se passait pas de même.  
5 Mais qu'est-ce que vous voulez, c'est fait, c'est  
6 fait et on va vivre avec.

7 Q. **[563]** Et vous dites : « Il me donnait un montant  
8 d'argent », c'était sous quelle forme quand il vous  
9 remettait...

10 R. Ah! c'était dans une enveloppe cachetée.

11 Q. **[564]** Puis c'était de l'argent comptant?

12 R. C'était de l'argent comptant, oui.

13 Q. **[565]** Et est-ce que vous saviez, au moment où la  
14 remise d'argent vous était faite, quel montant il y  
15 avait dans l'enveloppe, est-ce qu'il vous demandait  
16 de rapporter un nombre de chèques en particulier?  
17 Comment... si on va dans les détails de cet échange  
18 ou de ces informations?

19 R. Bien, regardez, il n'y avait pas de montant  
20 préprescrit parce que vous l'avez ici. Une année  
21 c'était trois mille (3 000), une année quatre mille  
22 (4 000), une année quatre mille (4 000), une autre  
23 année quatre mille (4 000), trois mille (3 000),  
24 trois mille (3 000), tu sais. Ça fait qu'à ce  
25 moment-là c'était des... c'était du trois mille

1 (3 000) ou c'était du quatre mille (4 000).

2 Q. **[566]** Et est-ce...

3 R. Tu sais, on n'ouvrait même pas l'enveloppe.

4 Q. **[567]** On déduit de votre réponse que s'il vous  
5 donnait quatre mille (4 000) c'est parce qu'il  
6 fallait que vous rapportiez quatre chèques, c'est  
7 ce que vous voulez dire?

8 R. Oui, oui. Oui, oui, j'en rapportais quatre puis si  
9 je n'en aurais pas eu quatre, il en aurait eu trois  
10 puis il aurait eu son autre mille (1 000) à lui.

11 Q. **[568]** Vous lui auriez remis le mille (1 000)?

12 R. Oui, oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[569]** Moi, j'aimerais savoir, Monsieur, puisque  
15 vous nous avez dit tantôt que vous saviez, à  
16 l'époque, que c'était illégal ou que ce n'était pas  
17 légal et vous nous dites : « Puisque je le savais  
18 c'est sans doute parce que maître Bertrand me  
19 l'avait dit », et vous ajoutez, en même temps, que  
20 si c'était à refaire de nos jours vous ne le  
21 referiez plus. Mais qu'est-ce qui change entre les  
22 deux puisque vous saviez que ce n'était pas légal à  
23 l'époque et vous savez aujourd'hui que ce n'est pas  
24 plus légal.

25 R. Non.

1 Q. [570] Alors, qu'est-ce qui...

2 R. Parce que ce qui arrive c'est qu'à un moment donné,  
3 comme je vous disais tantôt, je cherchais mon mot,  
4 on faisait ça par mauvaise habitude, vous savez. À  
5 un moment donné, tu l'as fait une fois, comment tu  
6 fais après ça pour dire : « Non »? Tu sais. Puis là  
7 ça devient une mauvaise habitude, c'est un peu un  
8 cercle vicieux qui s'enchaîne. Tu sais, c'est un  
9 peu ça aussi, là. Parce que c'est sûr, Madame,  
10 c'est... Si on arrive demain matin, ça ne se ferait  
11 pas, ça, c'est sûr. Mais c'était une mauvaise  
12 habitude qui était ancrée. Et à ce moment-là quand  
13 ça arrivait, bon, on le faisait.

14 Q. [571] Oui, mais vous ne répondez pas directement à  
15 ce que je cherche à savoir. C'est, la première  
16 fois, vous le saviez que c'était illégal aussi,  
17 puis il n'y avait pas de cercle vicieux qui était  
18 commencé à ce moment-là. Alors, la première fois  
19 que vous l'avez fait, vous saviez que c'était  
20 illégal, tout comme maintenant. Qu'est-ce qui fait  
21 qu'à l'époque vous avez dit oui et qu'aujourd'hui,  
22 vous ne diriez pas oui?

23 R. Quand je vous ai dit que je savais que c'était  
24 illégal, ce n'était pas aussi clair que ça non  
25 plus, Madame, t'sais. Je ne peux pas vous dire de

1            quelle façon. Si quelqu'un te donne de l'argent  
2            pour avoir des chèques, t'sais, tu en déduis ou...  
3            Comme je vous dis, je ne peux pas m'en souvenir, on  
4            parle de quatre-vingt-dix-huit (98). Mais à ce  
5            moment-là, c'est sûr que ce n'est pas légal. Est-ce  
6            que Jean Bertrand m'a dit que c'était illégal? Ça,  
7            je ne peux pas le confirmer non plus. Mais à partir  
8            de là, quand tu as commencé, t'sais, tu as commencé  
9            une mauvaise habitude, tu dis oui tout le temps  
10           puis tu t'en vas avec.

11           Me CLAUDINE ROY :

12           Q. **[572]** Ce que je comprends de ce que vous dites,  
13           c'est que vous déduisiez, sans avoir nécessairement  
14           la conviction ou l'assurance que c'était illégal,  
15           que ça pouvait être illégal parce qu'on vous  
16           donnait de l'argent comptant et qu'on vous  
17           demandait de rapporter des chèques?

18           R. Oui.

19           Q. **[573]** Et est-ce qu'on vous disait pour quelle  
20           raison on avait besoin d'avoir des chèques, ça  
21           servait à quoi?

22           R. Ah non, ça, Madame! À quoi qu'il faisait avec  
23           l'argent qu'il recevait?

24           Q. **[574]** Les chèques que vous lui rapportiez. Lui, il  
25           vous donnait de l'argent comptant. C'est ce que

1 vous dites. Puis en échange de chèques. Est-ce  
2 qu'il vous disait pourquoi il avait besoin de ces  
3 chèques-là? Ça servait à quoi?

4 R. Ah non, ça, je ne le sais pas. Ça, il ne me disait  
5 pas qu'est-ce qu'il faisait avec les chèques.

6 Q. **[575]** Non, mais on peut déduire que, parce que  
7 c'était des contributions politiques au PRO des  
8 Lavallois...

9 R. Ça s'en allait être déposé au PRO des Lavallois.

10 Q. **[576]** Donc ça...

11 R. Oui, oui, les chèques étaient faits au nom du PRO  
12 des Lavallois.

13 Q. **[577]** Donc, ça renflouait les coffres du parti?

14 R. Ça renflouait les coffres du parti, effectivement.

15 Q. **[578]** Et vous étiez conseiller municipal de ce  
16 parti-là?

17 R. Oui.

18 Q. **[579]** Donc, c'était...

19 R. Oui.

20 Q. **[580]** Vous deviez rapporter des chèques pour le  
21 parti. Maintenant, l'argent comptant, est-ce que  
22 vous savez d'où il provenait cet argent-là?

23 R. Non, ça, je n'ai jamais su ça.

24 Q. **[581]** Est-ce que vous avez déjà posé la question?

25 R. Non, je n'ai jamais posé la question non plus.

1 Q. **[582]** Est-ce que vous vous êtes posé la question à  
2 l'époque sans jamais la poser?

3 R. Même pas.

4 Q. **[583]** Non?

5 R. Même pas. Je ne me suis même pas posé la question.  
6 Je ne me suis jamais arrêté à ça.

7 Q. **[584]** Et, ça, ce n'était pas un élément qui aurait  
8 pu vous... rajouter à l'aspect illégal ou un peu  
9 occulte de tout ça, de dire, bien, cet argent-là,  
10 il vient d'où? Ça n'aurait pas pu vous aider un  
11 peu.

12 R. Écoutez, ça se faisait comme ça. C'était  
13 machinalement que ça se faisait puis par habitude.  
14 Ça se faisait à l'hôtel de ville dans un petit  
15 bureau, puis il te donnait ça. Là, tu partais. Un  
16 coup tu avais l'argent, tu ramassais des chèques,  
17 tu t'en allais là.

18 Q. **[585]** À votre entourage, est-ce que vous... qu'est-  
19 ce que vous donniez comme information lorsque vous  
20 vouliez avoir des chèques, à votre entourage, votre  
21 famille?

22 R. Bien, là, je leur donnais l'argent, puis ça prend  
23 des chèques au parti. Ils faisaient des chèques au  
24 parti.

25 Q. **[586]** Donc, les gens savaient... Ils avaient



1 l'argent même avant de faire le chèque? Ils  
2 pouvaient même déposer...

3 R. Oui.

4 Q. **[587]** ... le montant d'argent dans leur compte de  
5 banque avant que le chèque passe?

6 R. Oui.

7 Q. **[588]** Donc, ils savaient qu'ils étaient remboursés?

8 R. Oui.

9 Q. **[589]** Est-ce qu'au cours de ces années, à votre  
10 connaissance, vous avez demandé vous  
11 personnellement des déductions fiscales pour...

12 R. Écoutez, je ne peux pas vous le garantir, mais je  
13 pense que non.

14 Q. **[590]** Vous pensez que non. Et pour quelle raison  
15 puisque, là, vous aviez un reçu officiel du parti,  
16 vous n'auriez pas fait de...

17 R. Il faudrait moi-même que j'aie fait toutes les  
18 vérifications. Je ne peux pas vous dire. Je  
19 penserais que non.

20 Q. **[591]** Est-ce qu'à votre connaissance, dans les gens  
21 de votre famille qui ont participé à ces  
22 contributions politiques dans le cadre que vous  
23 venez de nous décrire, est-ce que ces personnes-là  
24 ont fait des demandes de déductions fiscales?

25 R. Là, je ne le sais pas.

1 Q. **[592]** À votre connaissance.

2 R. À ma connaissance, je ne le sais pas.

3 Q. **[593]** Je vous ai fait remarquer tout à l'heure avec  
4 le tableau que, pour les années deux mille cinq  
5 (2005), deux mille six (2006), il n'y a pas de  
6 contributions politiques. Je comprends qu'en deux  
7 mille six (2006), vous n'étiez plus dans la  
8 politique active. Mais en deux mille cinq (2005),  
9 quand même jusqu'en novembre deux mille cinq  
10 (2005), vous étiez conseiller municipal. Pour  
11 quelle raison il n'y a pas eu de contributions ni  
12 de votre part ni des membres de votre famille?

13 R. Non, parce que je n'ai pas rencontré... Il n'y a  
14 pas personne qui est venu me porter des sommes  
15 d'argent pour changer. Parce que c'est sûr que ça  
16 finit en novembre deux mille cinq (2005).

17 Q. **[594]** Donc, votre réponse, c'est, en deux mille  
18 cinq (2005), je n'ai pas contribué parce qu'on ne  
19 me l'a pas demandé? C'est ce que vous venez de nous  
20 dire?

21 R. Oui.

22 Q. **[595]** Donc, dans les années antérieures, c'est  
23 parce qu'on vous le demandait qu'il y a des  
24 contributions qui ont été faites? Soit qu'on vous  
25 le demandait ou qu'on vous apportait de l'argent,

1 je comprends?

2 R. Qu'il y a des contributions au niveau des membres  
3 de ma famille, oui. Si, admettons qu'on m'aurait  
4 demandé à chaque année, il faudrait déposer une  
5 somme d'argent dans le parti, bien, là, je l'aurais  
6 déposée, si j'avais voulu me présenter.

7 Si on regarde dans les années antérieures,  
8 quand je vous parlais de mon père tantôt, à un  
9 moment donné, quand il a embarqué dans un parti  
10 politique, il a fallu qu'il fasse un chèque. Puis  
11 ils lui ont demandé, puis il a fait son chèque, il  
12 l'a donné. Puis il a été... Il a embarqué en  
13 politique comme ça.

14 (14:31:05)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[596]** Le chèque était à quelle hauteur, à ce  
17 moment-là?

18 R. Ah, ça fait très longtemps, ça, Madame. Ça fait...  
19 Puis je pense que... En tout cas. C'était  
20 certainement dans les deux, trois mille (3 000),  
21 là.

22 Q. **[597]** Non mais je veux dire, est-ce que... C'était  
23 un chèque qui était au...

24 R. Personnel.

25 Q. **[598]** Oui, mais c'était un chèque qui était permis,

1 là.

2 R. À l'époque. Oui.

3 Q. **[599]** À l'époque. O.K.

4 R. À l'époque. À l'époque, oui oui, c'était fait comme  
5 ça. Mais je sais que mon père, lui, il a fourni  
6 comme ça. Pas à ce parti-là, mais à d'autres  
7 partis.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. **[600]** Et vous nous donnez cette réponse-là parce  
10 que ça vous restait en tête, puis vous disiez,  
11 bien, c'est une façon différente de contribuer?  
12 Est-ce que je vous suis bien?

13 R. Oui, parce qu'à ce moment-là, bien, ça se faisait  
14 de cette façon-là, puis il n'y avait pas  
15 nécessairement des montants. Puis il avait... C'est  
16 parce que lui, il avait été demandé parce qu'il se  
17 présentait. Bon. Si... Je veux vous rappeler que si  
18 je me... Aujourd'hui, quand tu arrives puis tu te  
19 représentes, bien là, si le parti a besoin d'un  
20 chèque, tu peux faire un chèque de mille dollars  
21 (1 000 \$), puis tu n'es pas obligé de faire... que  
22 ça soit du prête-nom. Mais le prête-nom a servi  
23 beaucoup plus aux membres de la famille. Tu sais?  
24 Mais il a servi à moi-même aussi, là. Mais il a  
25 servi aux membres de la famille. On n'aurait pas eu

1           tant que ça si on n'avait pas à faire ça et le  
2           faire... Parce que c'était toute la forme, la  
3           formule en soi qui était là.

4       Q. **[601]** On voit le montant de vingt-deux mille cinq  
5           cents (22 500) pour toutes les contributions faites  
6           au cours de toutes ces années-là par vous et les  
7           membres de votre famille. Quand vous avez vu le  
8           chiffre, est-ce que c'est un montant qui vous a  
9           surpris, ou ça vous semblait... Si on vous avait  
10          posé la question avant de voir le montant, est-ce  
11          que vous auriez donné cet ordre-là...

12       R. Non. Ça m'a vraiment surpris, Madame. Ça m'a  
13          vraiment surpris.

14       Q. **[602]** Vous pensiez en avoir donné plus?

15       R. Je pensais d'en avoir donné beaucoup moins que ça.  
16          Je ne savais pas que c'était tant que ça.

17       Q. **[603]** O.K. Vous venez d'utiliser l'expression...  
18          Excusez-moi...

19       LA PRÉSIDENTE :

20       Q. **[604]** En réalité vous n'aviez rien donné, puisqu'on  
21          vous remboursait.

22       R. Oui Madame. Exactement.

23       Me CLAUDINE ROY :

24       Q. **[605]** Vous venez d'utiliser l'expression « prête-  
25          nom ». Est-ce que c'est... Depuis quand vous avez

1 introduit ce mot-là dans votre langage?

2 R. Depuis que tout le monde en parle, Madame.

3 Q. **[606]** Et ça, ça veut dire que ça fait... Ça fait  
4 cinquante (50) ans, ça, ou...

5 R. Non. Non, non, non, non, non. Depuis que j'entends  
6 ça, là, dans les... Parce que je ne le sais plus,  
7 moi, je n'appelais pas ça comme ça. J'appelais ça  
8 les mille dollars (1 000 \$) au parti. C'était ça  
9 mon expression là-dessus. Puis ça a changé, tout  
10 bonnement, dernièrement.

11 Q. **[607]** Et dernièrement, on se situe, quoi, dans les  
12 années deux mille dix (2010), deux mille onze  
13 (2011)?

14 R. Non non. Je vous dirais cette année.

15 Q. **[608]** Cette année. O.K.

16 R. Cette année. Non non. J'appelais ça des mille  
17 dollars (1 000 \$) au parti.

18 Q. **[609]** Et vous, vous appeliez ça comment? Est-ce que  
19 vous en parliez ensemble, les conseillers  
20 municipaux?

21 R. Je n'ai jamais parlé de ça avec personne. À part  
22 des personnes à qui j'ai changé les... des membres  
23 de la famille qu'on a changé les chèques.

24 Q. **[610]** O.K.

25 R. Je n'ai jamais parlé de ça avec personne.

1 Q. [611] Et est-ce qu'à votre connaissance c'était...  
2 Vous disiez tout à l'heure, « C'est une mauvaise  
3 habitude qui se perpétuait d'année en année, qui  
4 faisait en sorte que, bon, maître Bertrand et moi  
5 on ne parlait plus beaucoup, puis on savait la  
6 façon de procéder, la façon de fonctionner. » Est-  
7 ce que, à votre connaissance, les autres  
8 conseillers municipaux pouvaient être sollicités de  
9 la même façon? Toujours à votre connaissance. Je  
10 comprends que vous n'en parliez pas, par contre.

11 Q. [612] On n'en parlait pas. Je n'ai jamais vu  
12 quelqu'un donner de l'argent à un autre conseiller  
13 municipal, je n'ai jamais vu de l'argent, ou un  
14 chèque d'un conseiller municipal à Jean Bertrand,  
15 puis je n'en ai jamais parlé avec un conseiller, un  
16 autre conseiller. C'est une chose que, je ne sais  
17 pas, qui était comme... Personne n'en parlait, ça  
18 se faisait, puis c'était comme ça. Mais moi je n'en  
19 parlais pas à personne, personne ne m'en parlait.  
20 Puis même à ça, quand il venait puis il nous  
21 donnait l'argent, comme je vous ai dit tantôt,  
22 c'était à l'hôtel de ville, on s'en allait dans un  
23 petit bureau, il te donnait ça, tu sortais, c'était  
24 fini, tu t'en allais, tu faisais des occupations.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. [613] C'était un peu secret.

2 R. Oui. C'était un peu secret.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. [614] Mais, on peut comprendre qu'à l'époque, si  
5 vous étiez sollicité, vous pouviez vous dire que  
6 les autres, ça devait être la même chose.

7 R. Oui.

8 Q. [615] O.K. Le financement des campagnes  
9 électorales, c'était pris en charge par le parti  
10 lui-même, le PRO Lavallois?

11 R. Les campagnes électorales, elles étaient prises  
12 par... Oui. C'était le PRO des Lavallois qui  
13 s'occupait de faire la campagne électorale pour la  
14 Ville.

15 Q. [616] Et qui, précisément, avec qui vous étiez  
16 appelé à discuter relativement à ça, le financement  
17 des partis... de la campagne? C'était avec maître  
18 Bertrand, ou...

19 R. Le financement de la campagne?

20 Q. [617] Oui, ou les dépen...

21 R. Non.

22 Q. [618] Non mais les dépenses qui étaient prises en  
23 charge, c'était maître Bertrand qui était  
24 responsable de ça?

25 R. Bien, maître Bertrand, à ce que je sache, c'était



1 l'agent officiel du parti.

2 Q. [619] O.K.?

3 R. Puis maître Bertrand, c'est lui qui s'occupait de  
4 l'ensemble du financement. Et qui s'occupait de  
5 l'ensemble de la campagne.

6 Q. [620] Donc, quand vous deveniez candidat, ou que  
7 vous étiez approché comme candidat, soit en quatre-  
8 vingt-six (86), quand vous avez commencé, mais  
9 revenons plus dans la période de notre mandat, donc  
10 à partir de quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-  
11 dix-sept (97), à ce moment-là ça vous était dit,  
12 ça, que le financement, vous n'aviez pas à vous en  
13 occuper, comme candidat?

14 R. Oui. C'est ça, effectivement. On ne s'occupait pas  
15 d'aucun financement.

16 Q. [621] Et est-ce que, comme candidat qui pensait à  
17 se présenter, là, au niveau des élections, est-ce  
18 que c'était... Est-ce que c'était rassurant? Est-ce  
19 que c'était une bonne nouvelle d'apprendre que vous  
20 n'auriez pas, comme candidat, à vous occuper du  
21 financement?

22 R. ... (pas de réponse)

23 Q. [622] Est-ce que c'était un poids d'enlevé, disons?

24 R. Bien...

25 Q. [623] Pour vous?

1 R. Je ne connaissais pas d'autre chose. Parce que le  
2 financement et la campagne étaient tous dirigés par  
3 la centrale. Il y avait une centrale qui existait,  
4 puis c'était tout dirigé par là.

5 Q. **[624]** Donc, je comprends que comme vous n'avez pas  
6 connu autre chose, bien c'était ni bon ni mauvais  
7 pour vous?

8 R. C'est parce que c'était devenu des partis  
9 politiques. Vous savez que vous pouvez vous  
10 présenter tout seul, vous pouvez avoir votre agent  
11 officiel, et à ce moment-là vous avez vos dépenses  
12 pour vous, mais vous êtes tout seul puis vous êtes  
13 là. Là, on avait une équipe et avec l'équipe, bien,  
14 là, à ce moment-là, c'était le Parti qui prenait  
15 tout en charge.

16 Q. **[625]** Donc, c'était comme ça puis vous avez vécu  
17 avec ça?

18 R. Bien oui, c'était comme ça.

19 Q. **[626]** O.K. Quand vous avez été, tout le temps que  
20 vous avez été conseiller municipal élu, est-ce que  
21 vous avez reçu des cadeaux ou des avantages comme  
22 conseiller?

23 R. Moi ce que je me souviens j'ai reçu quelques  
24 bouteilles de vin.

25 Q. **[627]** Est-ce qu'il y avait une époque particulière

1 de l'année où vous receviez ça?

2 R. Dans le temps des fêtes.

3 Q. **[628]** O.K. Puis quand vous dites « quelques », ça  
4 peut être combien?

5 R. Deux, trois, quatre, cinq bouteilles, maximum.

6 Q. **[629]** Et...

7 R. Jamais pareil.

8 Q. **[630]** Jamais pareil. Et ça venait de qui?

9 R. Normalement des entreprises de construction, là. Ça  
10 peut être aussi bien une firme ou les entreprises,  
11 je ne peux pas vous dire, je ne me souviens pas des  
12 noms ou des, de qui ça provenait exactement.

13 Q. **[631]** O.K. Et est-ce que vous avez une idée pour  
14 quelle raison on vous remettait des cadeaux?

15 R. Aucune idée.

16 Q. **[632]** O.K.

17 R. Parce que j'étais conseiller municipal, on  
18 m'envoyait ça peut-être parce qu'après ça bien tu  
19 n'en recevais plus, ça fait que ça aurait dû être  
20 ça.

21 Q. **[633]** Après ça, c'est ce que je comprends de ce que  
22 veut dire « après ça », c'est à partir du moment où  
23 vous avez cessé d'être en politique active, vous  
24 avez cessé de recevoir des bouteilles de vin?

25 R. Oui, c'est ça.

1 Q. **[634]** O.K. Est-ce que vous avez reçu d'autres  
2 avantages?

3 R. Non.

4 Q. **[635]** D'autre cadeaux?

5 R. Non. Moi je n'ai pas reçu d'avantages.

6 Q. **[636]** Non. Donc, vous nous avez mentionné qu'à  
7 compter de novembre deux mille cinq (2005) vous ne  
8 vous êtes pas représenté. Cependant, vous avez  
9 quand même gardé le goût de vous impliquer un peu  
10 au niveau de la politique. Alors, voulez-vous nous  
11 dire votre implication pour l'élection de deux  
12 mille cinq (2005) comment, quel a été votre apport?

13 R. Bien, deux mille cinq (2005), j'avais été appelé  
14 par maître Bertrand pour m'occuper de l'affichage.  
15 Alors, l'affichage ça s'occupait à l'époque puis  
16 encore en deux mille neuf (2009), c'était des  
17 panneaux d'affichage sur des terrains en  
18 particulier, environ un pied par deux pieds  
19 (1 x 2), et des panneaux d'affichage de quatre par  
20 huit (4 x 8) sur le coin des rues.

21 Alors, les panneaux d'affichage sur les  
22 terrains, il fallait, en deux mille cinq (2005), je  
23 ne me souviens pas, si je vous parle de deux mille  
24 neuf (2009) c'est plus frais dans ma mémoire, ça  
25 vous dérange-tu.

1 Q. [637] Non, allez-y, deux mille neuf (2009) puis on  
2 fera les distinctions avec deux mille cinq (2005)?

3 R. Après ça on pourra faire les...

4 Q. [638] Allez-y pour deux mille neuf (2009)?

5 R. ... parallèles. Alors, en deux mille neuf (2009)  
6 c'est ça, il y avait les mêmes panneaux et il  
7 fallait à ce moment-là prendre les panneaux  
8 d'affichage de un par deux (1 x 2), les livrer à  
9 tout l'ensemble des candidats et les quatre par  
10 huit (4 x 8), il fallait les installer. Ça  
11 représentait environ cinq cents (500) panneaux de  
12 livrés par candidat et les quatre par huit (4 x 8),  
13 je crois que c'était vingt panneaux par candidat.  
14 Et tu arrivais au total à la fin, si ma mémoire est  
15 bonne, dans ces chiffres-là.

16 Sur les panneaux de quatre par huit (4 x 8)  
17 c'était installé. Donc, à ce moment-là, maître  
18 Bertrand m'avait dit : « As-tu une équipe pour  
19 installer ça? ». Donc, oui, on avait une équipe  
20 pour installer ça. C'était des gens, des bénévoles  
21 qui venaient, des personnes qui voulaient venir  
22 installer ça.

23 Par contre, ces bénévoles-là, bien ce  
24 n'était pas du bénévolat, dans le fond, ils étaient  
25 payés ces gens-là, parce que pour installer quatre

1 cents (400) panneaux à travers la Ville. Donc,  
2 quand maître Bertrand m'a demandé ça, j'ai dit à  
3 maître Bertrand, j'ai dit : « Est-ce qu'on a du  
4 budget? ». Il dit : « Oui, on a du budget pour  
5 ça ». Parfait. Donc, l'équipe s'est installé pour  
6 installer les quatre cents (400) panneaux à travers  
7 la Ville.

8 Et à partir de là, il y a une autre équipe  
9 qui a loué un camion puis on a ramassé les panneaux  
10 de un par quatre (1 x 4) pour livrer à l'ensemble  
11 des vingt et un (21) candidats sur le territoire.  
12 Et en leur livrant des panneaux de un par quatre  
13 (1 x 4) on leur livrait aussi des bâtonnets de bois  
14 pour pouvoir les installer sur chacun des terrains  
15 lors de leur porte-à-porte de la campagne  
16 électorale.

17 Donc, et sur les panneaux de quatre par  
18 huit (4 x 8) il y avait aussi du bois qui était  
19 installé. Donc, l'ensemble de ça comprenait du  
20 temps, du matériel et de la location de camion.

21 Q. [639] D'accord. Vous venez de nous dire qu'il y  
22 avait une équipe de gens qui devaient installer ça.  
23 Vous avez dit des bénévoles, mais, dans le fond, ce  
24 n'était pas des bénévoles?

25 R. Dans le fond, ce n'était pas des bénévoles.

1 Q. [640] Alors, vous avez demandé à maître Bertrand  
2 s'il avait du budget?

3 R. Oui.

4 Q. [641] Voulez-vous, là, être en mesure de nous dire  
5 comment ça se passe les paiements, ça se fait de  
6 quelle façon, comment c'est figuré dans les états?

7 R. Là, à ce moment-là, comment c'est figuré dans les  
8 états?

9 Q. [642] Bien, ça...

10 R. Ça je ne le sais pas.

11 Q. [643] Très bien. Dites-nous...

12 R. Comment, dans le fond, ce qu'on faisait c'est qu'à  
13 partir, lorsque l'installation avait débuté, bien  
14 là, l'installation se faisait et les gens qui  
15 installaient ça voulaient, à un moment donné, avoir  
16 un peu de sous. Donc, j'allais voir maître  
17 Bertrand, puis là, j'allais chercher, là, il me  
18 donnait des fois cinq mille dollars (5000 \$) puis  
19 tout ça, puis là, j'en payais une partie à tout le  
20 monde. Puis là, ça s'en allait comme ça. Puis, là,  
21 ils continuaient à installer, tout continuait à se  
22 faire sur le terrain.

23 Et en plus, maître Bertrand à l'époque  
24 lorsqu'il m'a dit ça, il faut que ça se fasse sur  
25 le terrain, il y a la période pré-électorale. Donc,

1 il faut aussi faire ça en période pré-électorale  
2 pour que ça ne soit pas comptabilisé, ce que maître  
3 Bertrand me disait. Moi je ne suis pas agent  
4 officiel, je ne connais pas le pointu de la Loi  
5 électorale mais il me dit, il dit : « En dehors de  
6 la période électorale ce n'est pas comptabilisé »,  
7 donc on se dépêchait, on faisait le plus possible  
8 d'ouvrage en dehors de la période électorale.

9 Q. **[644]** Mais quand vous dites « on faisait le plus  
10 possible », donc c'est l'achat de matériel...

11 R. Oui.

12 Q. **[645]** ... qu'il était possible de faire, mais  
13 l'installation des pancartes, ce n'est pas possible  
14 de faire ça en période préélectorale?  
15 L'installation?

16 R. Bien, là, moi, je ne sais pas quand est-ce qu'elle  
17 commence.

18 Q. **[646]** O.K.

19 R. Mais je sais qu'à un moment donné, il faut aller  
20 chercher panneaux de quatre par huit puis il me  
21 dit : « Il faut les installer. » Ça fait que là on  
22 commence à en installer, on fait le tour de la  
23 ville tranquillement. Ça fait que là on fait une  
24 « shot », on installe cinq panneaux partout, on  
25 recommence un autre cinq panneaux partout puis



1           ainsi de suite, je pense qu'on a fini avec dix (10)  
2           panneaux.

3           Q. **[647]** Quand vous dites : « À un moment donné, je  
4           vais le voir puis j'ai besoin d'argent pour payer  
5           les gens - vous dites - il peut me donner cinq  
6           mille dollars (5 000 \$) », il peut ou il vous donne  
7           cinq mille dollars (5 000 \$), à votre souvenir?

8           R. Non, non, pour commencer il me donne ça, il m'en  
9           donne cinq mille (5 000), après ça il m'en donne  
10          probablement dix mille (10 000). Puis là il faut  
11          payer un peu tout le monde pour savoir que... où  
12          est-ce que ça s'en va.

13          Q. **[648]** Et, à ce moment-là, il vous donne ça, c'est  
14          sous quelle forme, cet argent-là?

15          R. Dans l'enveloppe, de cinq mille (5 000).

16          Q. **[649]** Et c'est en argent comptant?

17          R. En argent comptant.

18          Q. **[650]** Est-ce que vous lui demandez la provenance de  
19          cet argent-là?

20          R. Non, je ne lui demande pas la provenance de cet  
21          argent-là.

22          Q. **[651]** Il vous donne cette enveloppe-là, est-ce  
23          qu'il vous demande des noms en retour...

24          R. Non.

25          Q. **[652]** ... des gens...

1 R. Il ne me demande pas de nom en retour.

2 Q. **[653]** Et le montant de cinq mille (5 000), puis  
3 vous dites, par la suite un montant de dix mille  
4 (10 000), qui l'établit ce montant de quinze mille  
5 dollars (15 000 \$) là?

6 R. C'est moi qui l'ai établi. C'est que, moi, je  
7 calcule qu'est-ce que... comment ça a coûté de  
8 bois, comment ça a coûté de location, comment... le  
9 temps des hommes et tout ça, et tout ça se fait de  
10 cette façon-là. Au niveau des pancartes, on  
11 fonctionnait avant tant de la pancarte.

12 Q. **[654]** Qui correspondait au coût des matériaux plus  
13 le temps?

14 R. Non, non, non, juste l'installation. Seulement que  
15 l'installation. Au lieu de dire que ça se fait à  
16 l'heure, bien, là on a dit : « On va le faire à la  
17 pièce, c'est beaucoup plus facile. » Puis à  
18 l'heure, bien, c'est parce que là ils peuvent... je  
19 ne peux pas vérifier l'heure du monde à travers la  
20 ville, c'est impossible. Donc, ça se faisait à la  
21 pièce.

22 Q. **[655]** On avait établi à combien...

23 R. On avait établi...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[656]** Puis vous vouliez que ça se fasse vite,

1 j'imagine?

2 R. Pardon?

3 Q. **[657]** Vous vouliez que ça se fasse rapidement?

4 R. Oui, parce que maître Bertrand me disait qu'il  
5 fallait que ça se fasse rapidement. Donc, à partir  
6 de là, à vingt-cinq dollars (25 \$) chacune des  
7 annonces posées.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. **[658]** Autant pour les grandes que pour les petites?

10 R. Non, non, non, on pose les grandes seulement.

11 Q. **[659]** D'accord.

12 R. Les petites, ça c'est les candidats dans chacun des  
13 quartiers qui s'en occupent. Nous, ce qu'on faisait  
14 c'est qu'on allait les chercher à l'imprimerie, on  
15 les livrait, on livrait tous les bâtons de bois qui  
16 allaient avec pour pouvoir les planter sur chacun  
17 des terrains. Ça c'était installé par les bénévoles  
18 de quartier. Puis ça c'était vraiment des bénévoles  
19 de quartier, d'après moi, qui étaient là.

20 Q. **[660]** Donc, si on essaie d'établir ce qu'on  
21 pourrait appeler les faux bénévoles, là, les gens  
22 qui avaient l'air des bénévoles mais qui, dans le  
23 fond, étaient rémunérés, on pourrait dire que ces  
24 gens-là ont eu vingt-cinq dollars (25 \$) de la  
25 pancarte. C'est...

1 R. Oui.

2 Q. **[661]** ... comme ça qu'on pourrait l'établir

3 R. Vingt-cinq dollars (25 \$) de la pancarte.

4 Q. **[662]** Posée.

5 R. Posée...

6 Q. **[663]** Installée.

7 R. Oui, pour les quatre par huit.

8 Q. **[664]** O.K. Ça c'est la campagne de deux mille neuf  
9 (2009), c'est avec maître Bertrand...

10 R. Oui.

11 Q. **[665]** ... que vous avez...

12 R. Moi, j'ai transigé directement avec maître  
13 Bertrand. Maître Bertrand m'a demandé quoi faire et  
14 maître Bertrand m'a payé aussi après.

15 Q. **[666]** Il vous a payé?

16 R. Il me payait ce qu'il me devait.

17 Q. **[667]** Et il vous devait de l'argent pourquoi,  
18 maître Bertrand?

19 R. Non, non... bien, pour payer les pancartes, payer  
20 les gens, l'installation, payer le monde.

21 Q. **[668]** O.K.

22 R. Payer le matériel, le bois que j'avais acheté.

23 Q. **[669]** Donc...

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[670]** Il vous payait en argent comptant, monsieur

1 Bertrand?

2 R. Oui, monsieur Bertrand me payait en argent comptant  
3 excepté qu'à la fin, il y avait un chèque aussi. Le  
4 chèque n'était pas nécessairement gros. C'était un  
5 chèque peut-être de cinq (5), six mille (6 000).

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. **[671]** Et là, ce chèque-là, il vous le remettait...

8 R. Non, non, ça c'était un chèque... oui, oui, fait à  
9 mon entreprise, directement à moi, que je déposais  
10 dans mon compte de banque.

11 Q. **[672]** Et est-ce que vous avez une idée pour quelle  
12 raison il y avait, tout à coup, surtout vers la  
13 fin, un chèque qui était fait à votre entreprise,  
14 est-ce que vous en avez parlé avec lui pourquoi un  
15 chèque?

16 R. Non, bien, lui, il me disait : « Regarde, ça va  
17 fonctionner comme ça. -Ça va fonctionner comme ça,  
18 c'est correct. »

19 Q. **[673]** Donc, la majeure partie de l'argent est en  
20 argent comptant puis, à la fin, il arrive un  
21 chèque?

22 R. Oui.

23 Q. **[674]** Puis, ça, ça avait été établi dès le départ?

24 R. Non, le chèque, je ne le savais pas. C'est arrivé,  
25 à un moment donné, sur le dernier paiement. Quand

1 on arrive, on dit : « O.K., il reste tant à  
2 payer », puis là il dit, « O.K., je vais te payer  
3 tant en argent puis je vais te faire un chèque de  
4 tant. »

5 Q. **[675]** Et le six mille dollars (6 000 \$) pouvait...  
6 est-ce qu'il pouvait correspondre à peu près au  
7 coût des matériaux que vous aviez déboursés?

8 R. Une partie des matériaux. Une partie des matériaux.

9 Q. **[676]** Donc, ça c'est en deux mille neuf (2009).

10 R. En deux mille neuf (2009).

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[677]** Est-ce que je comprends que, vous, ça vous  
13 coûtait de l'argent en bout de ligne?

14 R. Moi, ce que je faisais c'est que... non, ça ne me  
15 coûtait pas d'argent en bout de ligne. Moi, en  
16 autant que ça couvrait l'ensemble des dépenses  
17 c'était correct.

18 Q. **[678]** Mais est-ce que vous faisiez...

19 R. Moi, je ne faisais pas d'argent avec ça.

20 Q. **[679]** Vous ne vous faisiez pas rémunérer non  
21 plus...

22 R. Puis je ne me faisais pas rémunérer non plus.

23 Q. **[680]** ... pour votre temps?

24 R. Non, personnellement, jamais. Non, je n'avais  
25 pas...

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[681]** Vous correspondez à la définition de  
3 bénévole, vous?

4 R. Regardez, moi, j'ai fait de la politique, j'ai fait  
5 de la politique avec des bénévoles dans le quartier  
6 et, moi, je voulais... puis, en plus, c'est qu'on  
7 fait ça aussi par plaisir, hein. Vous savez, ça  
8 faisait longtemps que j'étais impliqué en  
9 politique.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[682]** Mais je comprends donc, que le cinq (5) ou  
12 six mille dollars (6 000 \$) que vous receviez ou  
13 que votre entreprise recevait était imposé sur cet  
14 argent-là?

15 R. Oui, ça, je déposais ça dans mon entreprise. Oui,  
16 effectivement.

17 Q. **[683]** Est-ce que ça finissait par vous coûter de  
18 l'argent, à vous?

19 R. Non, non, c'est parce que là ce qu'il me payait...  
20 Ah! oui, le calcul comptable, là. Non, parce que le  
21 matériel provenait aussi de mon entreprise.

22 Q. **[684]** Oui, mais votre entreprise l'achetait.

23 R. Mon entreprise l'achetait puis là ça c'était  
24 redéposé dans l'entreprise. À ce moment-là ça  
25 s'équilibrait.

1 Q. **[685]** Si vous le dites.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. **[686]** Ça, c'est votre implication en deux mille  
4 neuf (2009). Par...

5 R. En deux mille neuf (2009).

6 Q. **[687]** ... rapport à deux mille cinq (2005)?

7 R. Bon. En deux mille cinq (2005), j'ai eu la même  
8 implication. Ça s'est fait pas mal similaire de la  
9 même façon. Excepté qu'en deux mille cinq (2005),  
10 on n'a pas eu besoin de livrer les petits panneaux  
11 de un par deux (1X2). Je pense que c'est les  
12 candidats qui sont allés les chercher. Par contre,  
13 on a posé aussi les mêmes fameuses pancartes de  
14 quatre par huit (4X8). Et à l'époque en deux mille  
15 cinq (2005), ce qui était aussi différent, c'était  
16 que c'était maître Bertrand qui m'avait demandé  
17 d'installer les pancartes. Et les paiements étaient  
18 faits par maître Gauthier.

19 Q. **[688]** Vous rappelez-vous de son prénom?

20 R. Jean Gauthier. Ça fait que là, c'est maître  
21 Bertrand, lui, on faisait la même chose, même  
22 ouvrage et tout ça. Mais, par contre, pour se faire  
23 payer, j'allais voir maître Gauthier qui me payait.

24 Q. **[689]** Et de quelle façon ça se faisait?

25 R. Maître Gauthier me payait en argent.



1 Q. **[690]** Et pour les montants, vous nous avez parlé de  
2 dix mille, de cinq mille (5000 \$), de dix mille  
3 (10 000 \$) plus un six mille (6000 \$), si on se  
4 reporte en deux mille cinq (2005), les montants, ça  
5 pouvait être de quel ordre de grandeur?

6 R. Ça se faisait de la même chose, et les montants de  
7 la même grandeur. Parce que, à un moment donné, je  
8 sais que maître Gauthier m'avait demandé un rapport  
9 de dépenses quand on est arrivé vers la fin pour  
10 savoir comment ça coûtait. Puis, là, à ce moment-  
11 là, maître Gauthier m'avait dit, il dit : « J'ai eu  
12 la demande de vérifier voir où que tu en étais  
13 rendu. » Ah! Ça fait que c'est parfait. Ça fait  
14 que, là, je suis retourné. J'ai fait un petit  
15 rapport de... qu'on finissait les dépenses pour  
16 toute l'installation, ainsi de suite. Là, je lui ai  
17 apporté le document. Puis, là, je lui ai montré ça.  
18 Là, à ce moment-là, bien, lui, il a vérifié ça puis  
19 il a dit : « C'est correct. » Là, il m'a payé. Il a  
20 finalisé par me payer.

21 Q. **[691]** Vous dites, il y a une partie en argent. Ça a  
22 été en argent?

23 R. Oui. Mais excepté qu'en deux mille cinq (2005), je  
24 ne me souviens pas s'il y avait eu une partie de  
25 chèque.

1 Q. **[692]** O.K.

2 R. C'est là que je ne me souviens pas.

3 Q. **[693]** Est-ce que vous vous rappelez ces  
4 interrogations sur le document puisqu'il voulait  
5 avoir un rapport? Ce qui n'a pas été le cas en deux  
6 mille neuf (2009).

7 R. Non.

8 Q. **[694]** Est-ce que vous savez pour quelle raison?

9 R. Oui. En deux mille cinq (2005) lorsque je lui ai  
10 fait mon rapport d'étape, puis tout ça, puis je lui  
11 ai dit ce que ça coûtait pour installer, pour faire  
12 la job, puis tout installer les panneaux, là, à ce  
13 moment-là, j'ai fait le rapport, là, il m'a donné  
14 l'argent final. Puis, là, ça a fermé le dossier.  
15 Parce que, là, moi, c'était fini. Donc, en deux  
16 mille neuf (2009), à un moment donné, je l'ai  
17 rencontré dans le local du PRO. Il me dit : « On  
18 m'a demandé de "checker" ta facture mais, il dit,  
19 c'est correct. » Il dit : « J'ai accepté, tu diras,  
20 si quelqu'un t'en parle, il dit, tu diras que je  
21 l'ai vérifiée. » Parce qu'on était dans les mêmes  
22 chiffres de deux mille cinq (2005) et de deux mille  
23 neuf (2009), t'sais. Ça fait que, dans le fond...  
24 Puis je me faisais aussi « checker », puis c'est  
25 l'argent que je dépensais.

1 Q. **[695]** Et est-ce que vous savez qui faisait ces  
2 vérifications-là? Je ne suis pas sûre de  
3 comprendre.

4 R. Bon. Si mettons monsieur Vaillancourt disait à Jean  
5 Bertrand : « "Checke" donc Richard! » T'sais. Ça  
6 fait que, là...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[696]** Et pourquoi il aurait demandé à vous  
9 vérifier?

10 R. Regardez, Jean Bertrand me dit : « Le maire m'a  
11 demandé de vérifier ça. » Pas Jean Bertrand,  
12 excusez, Jean Gauthier. « Le maire m'a demandé de  
13 vérifier ça. » Bon. Donc, en deux mille cinq  
14 (2005), j'ai fait un rapport puis j'ai dit :  
15 « Voici le rapport. » Il a regardé ça, puis, là, il  
16 m'a donné le paiement final. Ça fait que quand on  
17 est arrivé en deux mille neuf (2009), on était dans  
18 les mêmes montants dépensés pour à peu près les  
19 mêmes ouvrages. Ça fait qu'il me dit, il dit : « Le  
20 maire m'a demandé de vérifier, mais si jamais tu le  
21 rencontres, tu lui diras que c'est vérifié, il dit,  
22 c'est correct. » C'est ce que je me suis fait dire.  
23 Là, c'est eux autres qui me vérifiaient, Madame. Je  
24 n'ai pas demandé à me faire vérifier.

25 Me CLAUDINE ROY :

1 Q. **[697]** Et ça vous indisposait qu'ils vous vérifient  
2 ou ça ne vous dérangeait pas?

3 R. Ah non, non non, pas du tout, je n'avais rien à  
4 cacher.

5 Q. **[698]** Et est-ce que, dans l'implication de deux  
6 mille cinq (2005), les bénévoles ont été rémunérés,  
7 comme vous nous l'avez expliqué en deux mille neuf  
8 (2009) par les montants d'argent qui vous étaient  
9 remis par maître Gauthier?

10 R. Vous voulez dire les installateurs de pancartes de  
11 quatre par huit (4X8)?

12 Q. **[699]** Oui.

13 R. Oui. Oui, oui, ils ont été rémunérés de la même  
14 façon.

15 Q. **[700]** Votre implication en deux mille cinq (2005),  
16 deux mille neuf (2009) dans le cadre des élections  
17 consistait beaucoup dans l'organisation de  
18 l'installation des pancartes, tout ça, mais est-ce  
19 que vous avez, vous vous êtes impliqué autrement?

20 R. Oui, autrement. À un moment donné, Jean Bertrand  
21 m'appelle, il dit : « Le maire m'a appelé, il veut  
22 t'avoir pour faire du porte à porte. »

23 Q. **[701]** Ça, on est à quelles élections?

24 R. J'ai fait deux mille cinq (2005) puis j'ai fait  
25 deux mille neuf (2009).

1 Q. [702] D'accord. Aux deux élections.

2 R. Bon. Ça fait que... Bien, j'ai dit... Il dit : « En  
3 tout cas, il dit, si tu veux lui dire non, il dit,  
4 tu lui diras toi-même, il dit, moi, je ne lui dis  
5 pas. » C'est exactement de même que ça s'est passé.  
6 Ça fait que, là, j'ai dit : « Bon, bien, c'est bien  
7 correct, j'ai dit, je vais y aller. » Ça fait que,  
8 là, j'ai rencontré maître Bertrand. Puis, là,  
9 maître Bertrand m'a dit, il dit : « Les dîners, tu  
10 vas payer tous les dîners. » Parce que le midi, on  
11 partait, je partais avec le maire, je m'en allais  
12 au restaurant, on rencontrait les bénévoles, on  
13 dînait puis on partait, puis on allait faire du  
14 porte à porte. Il dit : « Je ne veux pas que le  
15 maire paie les dîners, il dit, tu paieras les  
16 dîners, je vais te les rembourser. »

17 Ça fait que je payais le dîner pour les six  
18 personnes qui étaient là, six, sept peut-être avec  
19 moi. Puis à ce moment-là, puis Jean Bertrand  
20 remboursait les dîners. Ça se faisait comme ça le  
21 porte à porte. Puis à tous les midis, on s'en  
22 allait là. Ça fait que, là, ça récompensait... bien  
23 « ça récompensait! », c'est que les gens qui  
24 étaient là puis faisaient le porte à porte, c'était  
25 des bénévoles, puis qui aimaient ça, puis en plus,

1 bien, là, ils dînaient avec le maire. Ça fait que  
2 là pour eux autres, c'était quand même, t'sais,  
3 plaisant. Ça fait que là c'est pour ça que... Puis  
4 là, c'est là que Jean Bertrand m'a dit, il dit :  
5 « Tu payes les dîners ».

6 Q. **[703]** Quand maître Bertrand vous dit « je vais vous  
7 rembourser », est-ce qu'effectivement vous avez été  
8 remboursé pour tous ces...

9 R. Oui, j'ai été remboursé pour les dîners.

10 Q. **[704]** Et à ce moment-là, sous quelle forme vous  
11 avez été...

12 R. En argent, tout le temps.

13 Q. **[705]** O.K. Vous n'avez pas demandé la provenance de  
14 cet argent-là?

15 R. Non, Madame.

16 Q. **[706]** Vous dites que maître Bertrand, quand il vous  
17 demande de faire du porte à porte avec le maire, il  
18 dit « si tu veux lui dire « non », tu lui diras  
19 toi-même », est-ce que vous avez une idée pour  
20 quelle raison il ne veut pas servir de messenger  
21 pour la contrepartie?

22 R. Je vous l'ai relaté exactement dans les faits que  
23 ça s'est passé.

24 Q. **[707]** O.K.

25 R. Peut-être c'était une farce, mais peut-être c'était

1 vrai, mais... Parce que mettons monsieur  
2 Vaillancourt des fois, il était peut-être à prendre  
3 avec des pincettes.

4 Q. **[708]** C'est quelqu'un que vous connaissez quand  
5 même assez bien, monsieur Vaillancourt?

6 R. Oui, je connais très bien monsieur Vaillancourt.

7 Q. **[709]** O.K. Vous pouvez dire même que vous avez des  
8 bons liens avec... vous aviez des bons liens avec  
9 monsieur Vaillancourt.

10 R. Oui, je suis ami de monsieur Vaillancourt.

11 Q. **[710]** O.K.

12 (14:55:50)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[711]** Quand il vous a dit « si tu veux lui dire  
15 « non », tu lui diras toi-même », est-ce qu'il a  
16 perçu que ça vous tentait moins cette année-là  
17 d'agir?

18 R. Bien, c'est sûr que je n'ai pas sauté au plafond,  
19 Madame, parce que c'est quand même une tâche qui  
20 est assez ardue. Et je vous dirais là, on travaille  
21 quand même beaucoup. Puis, ça ne me dérange pas de  
22 travailler, je n'ai pas peur du travail, je n'ai  
23 jamais eu peur de ma vie de travailler. Mais,  
24 c'était quand même beaucoup d'ouvrage parce qu'il  
25 faut faire la Ville, hein! C'est vingt et un (21)

1 candidats. Et là à ce moment-là, des fois, ça  
2 implique le soir, les fins de semaine, t'sais, les  
3 samedis soirs, tu t'en vas là. Il faut dire que,  
4 dans ma vie personnelle, ça avait changé aussi  
5 beaucoup, ça fait que... t'sais, puis là bien... Ça  
6 fait qu'à ce moment-là quand ça m'est arrivé,  
7 j'ai... Et en fin de compte, j'ai cédé, j'ai dit  
8 « oui ».

9 Q. **[712]** Donc, je comprends que vous étiez moins  
10 disponible à ce moment-là, mais vous avez quand  
11 même consenti, c'est ça?

12 R. C'est ça, exactement, parce qu'en deux mille cinq  
13 (2005), c'était aussi par rapport à une raison que  
14 je suis parti, t'sais. J'ai une famille, puis c'est  
15 du monde que j'aime, Madame.

16 Q. **[713]** O.K.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[714]** Et vous venez de mentionner « j'ai cédé ».  
19 Alors, je comprends que monsieur Vaillancourt, de  
20 par la demande, il espérait, je ne dis pas qu'il  
21 insistait, mais il espérait que vous disiez  
22 « oui ».

23 R. Ah! J'aurais pu lui dire « non », puis il l'aurait  
24 accepté là, t'sais, il l'aurait accepté.

25 Q. **[715]** C'est ça. Mais, vous étiez son choix pour



1 faire...

2 R. C'était son choix. Bon. Parce que c'est... je  
3 comprends que je le connaissais, je comprends que  
4 j'étais près de monsieur Vaillancourt, mais,  
5 t'sais, je ne suis pas quelqu'un qui s'est promené  
6 sur la rue et dire « aye! Si tu veux voir le maire,  
7 tu passes par moi, ce n'est pas de même que ça  
8 marche là », t'sais, il faut s'entendre. Parce que  
9 vous rencontrez du monde, il va dire « ah! J'ai  
10 parlé au maire, il m'a dit que c'était de même puis  
11 c'était de même ». Moi, ça me laisse toujours  
12 perplexe ces affaires-là. Ça fait que c'est pour ça  
13 que je vous dis, t'sais, j'étais proche, mais je ne  
14 me vantais pas de ça non plus là, t'sais. Je ne me  
15 promenais pas sur la rue pour dire « je suis son  
16 ami ».

17 Q. **[716]** Mais, dans le contexte, on comprend que c'est  
18 lui qui vous a approché par...

19 R. Dans ce contexte-là, oui.

20 Q. **[717]** ... par maître Bertrand.

21 R. Exactement.

22 Q. **[718]** Donc, c'est lui qui trouvait, on peut en  
23 déduire, qui trouvait intéressant que vous fassiez  
24 du porte à porte avec lui...

25 R. Oui.

1 Q. [719] ... dans le cadre de l'élection.

2 R. Oui. Et je vais être franc avec vous, je peux me  
3 vanter un petit peu, j'étais vraiment compétent.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [720] Et quand vous dites que vous étiez près du  
6 maire...

7 R. Oui.

8 Q. [721] ... et que vous étiez un ami, alors vous  
9 étiez un ami jusqu'à quel point? Le fréquenter?

10 R. Bien, je veux dire, sortir ensemble peut-être, oui,  
11 une fin de semaine ou quelque chose comme ça, oui.

12 Q. [722] Allez sur son bateau?

13 R. Oui.

14 Q. [723] O.K.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Merci. Ça termine les questions que j'avais à poser  
17 à monsieur Goyer.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce qu'il y a des parties qui voudraient poser  
20 des questions à monsieur Goyer?

21 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

22 Avant que vous me le demandiez, je n'ai pas de  
23 question.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Longtin. Alors, je vois que personne

1 n'a de question.

2 Q. [724] Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur  
3 Goyer.

4 R. Madame, ça m'a fait...

5 Q. [725] Oui.

6 R. ... ça m'a fait plaisir d'être ici et de contribuer  
7 à votre Commission et je vous remercie de m'avoir  
8 accepté.

9 Q. [726] Bien, on vous remercie pour le témoignage que  
10 vous avez rendu. Merci.

11 R. Merci, Madame.

12 Q. [727] C'est peut-être un bon moment pour prendre  
13 une pause.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Si ça vous convient.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait.

18

19 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22

23

24

25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10ième) jour du  
2 mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 BENOIT FRADET,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me JEAN-FRANÇOIS HÉBERT :

11 Si vous permettez, Madame la Présidente, j'ai  
12 mandat de représenter monsieur Fradet pour les fins  
13 de son témoignage.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Maître Hébert.

16 Me JEAN-FRANÇOIS HÉBERT :

17 Bonjour. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Vous pouvez vous avancer à l'avant si vous  
20 préférez.

21 Me JEAN-FRANÇOIS HÉBERT :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Vous serez plus prêt pour attaquer au besoin.

25

1 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

2 Je vais reculer d'un pas.

3 Q. **[728]** Alors, Monsieur Fradet, vous venez de  
4 mentionner que vous êtes conseiller municipal pour  
5 le district Renaud ou le quartier Renaud. Vous êtes  
6 conseiller municipal depuis combien d'années à  
7 Ville de Laval?

8 R. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

9 Q. **[729]** Et si on regarde un peu là votre parcours  
10 professionnel, vous nous avez mentionné que vous  
11 êtes également membre du comité exécutif. Depuis  
12 quelle année?

13 R. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

14 Q. **[730]** Dans les faits, c'est en devenant conseiller  
15 municipal.

16 R. J'ai été nommé dès la première année, dès mon  
17 arrivée.

18 Q. **[731]** Et vous avez mentionné que vous travaillez  
19 pour Schokbéton. Vous avez le rôle de vice-  
20 président. Est-ce que ça a toujours été votre rôle  
21 chez Schokbéton?

22 R. Non. Quand je suis entré au début, c'était peut-  
23 être plus un rôle de consultant là et je suis  
24 devenu directeur par la suite, j'ai gravi les  
25 échelons pour devenir vice-président développement

1 en deux mille quatre (2004) et vice-président par  
2 la suite.

3 Q. **[732]** Et donc vous avez joint les rangs de cette  
4 firme-là en quelle année?

5 R. En mai deux mille deux (2002).

6 Q. **[733]** Et juste peut-être votre parcours  
7 professionnel. Vous êtes... est-ce que vous êtes  
8 ingénieur? Vous êtes... pour faire partie de cette  
9 entreprise Schokbéton?

10 R. Non, j'ai un diplôme d'études collégiales en génie  
11 civil et j'ai une maîtrise en administration des  
12 affaires, un MBA.

13 Q. **[734]** D'accord. Vous venez de mentionner que vous  
14 êtes conseiller municipal et membre du comité  
15 exécutif. Est-ce que vous pouvez nous dire  
16 sommairement en quoi consiste le rôle de conseiller  
17 municipal et puis après, on regardera au niveau du  
18 comité exécutif?

19 R. Bien, le conseiller municipal a pour rôle d'être le  
20 lien entre l'administration publique, l'administra-  
21 tion municipale et le citoyen, et il siège au  
22 conseil de ville mensuellement et plus les  
23 assemblées spéciales.

24 Q. **[735]** Et quand on devient membre du comité  
25 exécutif, en quoi est-ce que notre rôle est

1 différent ou...?

2 R. Les comités exécutifs siègent à tous les mercredis  
3 à l'année, à l'exception faite entre Noël et le  
4 Jour de l'An, et le comité exécutif propose au  
5 conseil les résolutions à adopter. Donc, c'est un  
6 genre de conseil d'administration qui est  
7 préalable, un comité préalable.

8 Q. **[736]** O.K. Juste pour peut-être nous situer. Un  
9 comité exécutif, est-ce que ça regarde les dossiers  
10 vraiment dans les moindres détails? Juste nous dire  
11 très sommairement en quoi ça consiste là le rôle.

12 R. C'est un conseil d'administration, hein. Au comité  
13 exécutif, il y a des dizaines et des dizaines de  
14 communications. On appelle ça une communication qui  
15 arrive à tous les mercredis, et c'est présenté par  
16 les différents services. Alors, tout ce qui est  
17 présenté au comité exécutif a été préalablement  
18 regardé et approuvé par soit les professionnels. En  
19 ce qui nous concerne, je sais que votre travail se  
20 précise dans l'industrie de la construction, donc  
21 les ingénieurs ou les architectes, les  
22 professionnels approuvent les rapports, les  
23 envoient, par la suite, pour approbation à la  
24 direction de services. Le directeur du service  
25 approuve l'ensemble des communications qui sont,

1 par la suite, approuvées par le directeur général.  
2 Elles nous sont présentées au comité exécutif. Et  
3 avec nos expertises respectives, on pose des  
4 questions. Nous sommes, vous savez je crois, quatre  
5 membres du comité exécutif, plus le maire. Et tous  
6 les dossiers sont adoptés au comité exécutif. Ou si  
7 jamais il y a des questions ou des compléments, ils  
8 sont retirés pour compléments d'informations...

9 Q. **[737]** Être représentés.

10 R. ... et représentés ou même tout simplement refusés  
11 là. Ça arrive qu'on refuse des communications.

12 Q. **[738]** Et est-ce que ça arrive aussi qu'il y a des  
13 dossiers qui sont retirés, qui ne sont jamais  
14 représentés...

15 R. Oui.

16 Q. **[739]** ... à votre connaissance?

17 R. Oui.

18 Q. **[740]** C'est une autre possibilité.

19 R. Oui.

20 Q. **[741]** D'accord.

21 R. Bien, vous savez qu'on a des dossiers dans le  
22 domaine de la culture, de l'ingénierie, des travaux  
23 publics, des finances, donc l'ensemble des  
24 fonctions d'une organisation ont des décisions à  
25 prendre. Toutes les décisions sont entérinées soit



1 par le comité exécutif et/ou le conseil par la  
2 suite.

3 Q. **[742]** On vient de parler de votre implication au  
4 niveau municipal, mais la politique, c'est quelque  
5 chose qui vous intéresse depuis...

6 R. Oui.

7 Q. **[743]** ... des années. Alors, pour compléter un peu  
8 qui vous êtes, vous avez déjà été impliqué  
9 activement également à un autre niveau de la  
10 politique.

11 R. Oui. J'ai quarante-huit (48) ans cette année, ça  
12 fait vingt-quatre (24) ans que je suis élu soit au  
13 provincial ou au municipal. J'ai été élu pour la  
14 première fois député du Parti libéral en mil neuf  
15 cent quatre-vingt-neuf (1989) sous Robert Bourassa.  
16 J'étais auparavant membre de la Commission Jeunesse  
17 du Parti libéral du Québec. J'ai été député  
18 jusqu'en mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994)  
19 et, par la suite, j'ai été conseiller au cabinet du  
20 chef de l'opposition jusqu'en quatre-vingt-dix-sept  
21 (97) où l'organisation de monsieur Vaillancourt  
22 m'avait demandé si j'étais intéressé à joindre le  
23 municipal.

24 Q. **[744]** O.K. Vous nous avez parlé également que vous  
25 avez joint les rangs de la compagnie Schokbéton.

1 Vous nous avez dit à partir de deux mille deux  
2 (2002). Le premier poste que vous avez occupé en  
3 deux mille deux (2002), chez Schokbéton, quel est-  
4 il?

5 R. Chez Schokbéton, c'est une entreprise qui a  
6 plusieurs produits, plusieurs divisions. Moi  
7 j'étais engagé préalablement par l'ancien vice-  
8 président au niveau de la dalle évidée, qui est un  
9 produit, une dalle alvéolée qu'on appelle. Donc,  
10 j'étais directeur du développement des affaires  
11 pour ce produit dans les premières années. Et le  
12 vice-président qui m'a embauché a quitté, je crois  
13 en deux mille quatre (2004), et on m'a offert le  
14 poste de vice-président développement, pour après  
15 devenir vice-président du Groupe Schokbéton.

16 Q. **[745]** Et le Groupe Schokbéton, c'est une  
17 entreprise, là, il y a des actionnaires, et c'est  
18 une entreprise, si on ne veut pas consulter le  
19 registre des entreprises du Québec, on peut dire  
20 que c'est une entreprise qui appartient à quelle  
21 famille?

22 R. C'est la famille Bibeau. C'est une entreprise...  
23 Schokbéton est une entreprise qui fait partie d'un  
24 groupe. Je crois que l'organigramme a déjà été  
25 déposé ici en Commission, l'organigramme des

1           entreprises de la famille Bibeau, mais la famille  
2           Bibeau, le gros de son organisation, ce n'est pas  
3           du tout dans la construction, c'est dans  
4           l'immobilier commercial.

5       Q. **[746]** Et, quand vous parlez de la famille Bibeau,  
6           on parle de... Qui est le fondateur, le...

7       R. Le fondateur est monsieur Fernand Bibeau, qui est  
8           retraité aujourd'hui, et ce sont ses deux fils qui  
9           ont pris la relève. Un a pris la relève de  
10          l'entreprise qui est Beauward, et l'autre préside  
11          la compagnie Schokbéton, de qui je relève.

12      Q. **[747]** Donc, vous venez... Donc, Schokbéton, son  
13          fils s'appelle comment, celui qui a pris la relève?

14      R. Ah, excusez. Robert Bibeau.

15      Q. **[748]** Et...

16      R. Et Marc Bibeau est dans l'organisation de Beauward.  
17          Marc Bibeau n'a jamais été mêlé, ni de près ni de  
18          loin, aux opérations de l'entreprise Schokbéton.  
19          Par contre, je sais qu'il est vice-président du  
20          holding, qu'il cosigne les chèques, mais chaque  
21          frère respecte l'autre et dirige son organisation.

22      Q. **[749]** Mais si on allait au registre des  
23          entreprises, qu'on vérifiait, une entreprise qui  
24          est, disons, actionnaire principale de Schokbéton,  
25          cet actionnaire principal de cette entreprise est

1 Marc Bibeau. Alors c'est...

2 R. Oui, effectivement. Il est actionnaire de, je  
3 crois, la... Je ne maîtrise pas la... Je ne suis  
4 pas membre des conseils d'administration, ni un  
5 administrateur, je suis un exécutif, je suis vice-  
6 président de Schokbéton, mais ultimement, ils sont  
7 tous actionnaires, là, les membres de la famille.  
8 C'est une propriété d'une famille unique. Mais dans  
9 les opérations quotidiennes, chacun a son  
10 organisation, son travail.

11 Q. **[750]** Et Marc Bibeau, c'est quelqu'un que vous  
12 connaissiez avant d'entrer en fonction chez  
13 Schokbéton?

14 R. Oui. Ce n'est pas quelqu'un que je connaissais  
15 beaucoup. D'ailleurs, il ne m'a jamais parlé qu'il  
16 y avait un poste de disponible, parce qu'il ne le  
17 savait pas. C'est quelqu'un que j'ai croisé,  
18 effectivement, au Parti libéral du Québec à  
19 l'époque.

20 Q. **[751]** Donc, dans les années quatre-vingt-neuf (89)  
21 à quatre-vingt-quatorze (94).

22 R. Oui. Je ne peux pas vous dire, aujourd'hui, quel  
23 rôle il faisait puis qu'est-ce qu'il faisait, si  
24 c'est quatre-vingt-dix (90) ou quatre-vingt-neuf  
25 (89), mais effectivement, il était actif.

1 Q. **[752]** Et au niveau, vous dites actif, au niveau du  
2 Parti libéral...

3 R. Bien, militant, hein? Je comprends qu'aujourd'hui  
4 on est dans une commission qui relève des  
5 problèmes, mais il y a beaucoup de militants qui  
6 font ça par vocation, au Parti libéral et à  
7 d'autres partis politiques, là. Je suis convaincu  
8 que Marc Bibeau n'avait pas besoin de ça pour vivre  
9 ou pour travailler, il faisait ça par conviction.

10 Q. **[753]** Et Marc Bibeau, si on lui donnait une  
11 responsabilité, il serait exact de dire, si,  
12 évidemment, c'est à votre connaissance, qu'il est  
13 responsable du financement du Parti libéral du  
14 Québec?

15 R. Regardez, je lis les journaux comme tout le monde,  
16 mais moi je ne peux pas lui donner aucune  
17 responsabilité. Je sais qu'il était proche de  
18 monsieur Charest, mais regardez, je n'ai jamais été  
19 mêlé ni de proche, ni de loin avec ses activités,  
20 pas plus qu'il ne l'a été avec les miennes. C'est  
21 le frère de mon patron, c'est quelqu'un que je  
22 côtoie à l'occasion, mais je ne pourrais pas vous  
23 dire le rôle exact qu'il y tenait.

24 Q. **[754]** Mais militant...

25 R. Je peux vous dire, par contre, qu'il est... Oui.

1 Bien, ça, bien...

2 Q. [755] Militant du Parti libéral.

3 R. Tout le monde qui fait de la politique est  
4 militant, mais je peux vous dire qu'il n'a jamais  
5 été mêlé, ni de près ni de loin, avec les  
6 opérations de Schokbéton depuis que moi je suis là.  
7 (15:33:53)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [756] Mais il signait les chèques.

10 R. Oui, bien, écoute, ça prend deux signataires.

11 Q. [757] Il les signe toujours?

12 R. Écoutez... Je n'ai jamais regardé mon chèque de  
13 paie, là, c'est déposé dans le compte. Je crois que  
14 oui, là. Je pense qu'il y a trois signataires, puis  
15 ça prend deux signataires sur trois.

16 Q. [758] Vous n'avez jamais regardé votre chèque de  
17 paie...

18 R. Non, je n'en ai pas.

19 Q. [759] ... parce qu'il ne vous passe pas entre les  
20 mains? C'est ça.

21 R. Non. C'est ça. Je n'en ai pas. J'ai un bordereau de  
22 paie qui est non signé. Mais, écoutez, je crois que  
23 ça prend deux signataires sur trois, et il doit  
24 être un des trois.

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[760]** On vient de parler de Robert Bibeau, de Marc  
3 Bibeau. Pierre Bibeau, est-ce que c'est quelqu'un  
4 que vous connaissez?

5 R. Oui. Mais il n'a aucun lien de parenté avec Robert  
6 et Marc.

7 Q. **[761]** D'accord. Et Pierre Bibeau, vous l'avez  
8 ren... Vous l'avez connu dans quel contexte de...

9 R. Bien, je l'ai connu parce que c'est un militant  
10 libéral depuis longtemps. Il faut dire que moi j'ai  
11 milité au Parti libéral, dans la Jeunesse libérale,  
12 à partir de mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985),  
13 quatre-vingt-six (86), donc j'ai côtoyé tous ces  
14 organisateurs-là, et militants.

15 Q. **[762]** D'accord. Toujours dans le cadre de votre...  
16 cette fois-ci, dans le cadre de votre rôle de  
17 conseiller municipal, mais avec un certain lien  
18 avec Schokbéton...

19 R. Oui.

20 Q. **[763]** ... je vais vous amener à nous parler du  
21 viaduc du Souvenir, cet événement triste, et nous  
22 dire qu'est-ce qu'il en est relativement à  
23 l'implication de Schokbéton et de la Ville de Laval  
24 en regard de cet événement.

25 R. Bien, je suis content que vous me posiez la

1 question parce que c'est déjà venu sur le sujet  
2 dans les médias il y a quelques années. D'abord,  
3 un, si on peut parler de l'événement sans m'y  
4 impliquer, là, je peux juste vous dire que lorsque  
5 c'est arrivé, il y a un pont que... Si je me  
6 souviens bien, même, moi j'étais conseiller  
7 municipal, j'étais au Grand Prix et quand on a  
8 appris l'effondrement du pont, il y avait des  
9 personnes qui étaient vivantes dans l'une des  
10 voitures en dessous et c'était des mesures  
11 d'urgence il fallait agir vite.

12 Et ce que je comprends, puis je ne l'ai pas  
13 exploré à l'époque, mais a posteriori quand on m'a  
14 imputé des intentions, j'ai vérifié le dossier. Le  
15 ministère devait trouver quelqu'un assez rapidement  
16 pour soulever les poutres qui étaient tombées et  
17 Schokbéton est une entreprise de Saint-Eustache qui  
18 est à proximité de Laval, qui connaît l'expertise.

19 J'ai compris que Ville de Laval ne peut pas  
20 aller en soumission publique pour lever des poutres  
21 pendant qu'il y a deux personnes vivantes dans la  
22 voiture. Et que c'est le ministère et non pas la  
23 Ville de Laval qui a donné un mandat. Ça c'est un  
24 des éléments qui était à soulever ou à souligner la  
25 fois que les médias s'étaient appropriés le



1 dossier.

2 Et par la suite vous dire que le coroner a  
3 demandé à Schokbéton d'entreposer temporairement  
4 ces poutres parce qu'elles étaient des exhibits.  
5 Donc, ils ont demandé si Schokbéton avait l'espace  
6 sur son terrain pour entreposer les poutres. Alors,  
7 ça, c'est un volet là. C'est en deux mille (2000).  
8 Moi je suis rentré chez Schokbeton en deux mille  
9 deux (2002), je ne connaissais pas ni d'Adam ni  
10 d'Ève cette entreprise-là en deux mille (2000).

11 Je connaissais Marc Bibeau, mais je ne  
12 connaissais pas Robert Bibeau et quand j'ai été  
13 approché en deux mille (2000) pour joindre  
14 l'entreprise c'est un vice-président de  
15 l'entreprise à l'époque qui m'avait approché, je ne  
16 connaissais même pas Robert encore.

17 Et j'étais moi, moi j'ai fait mon MBA par  
18 la suite, j'étais consultant. Donc, au début on  
19 m'approchait pour être consultant dans  
20 l'organisation.

21 Q. **[764]** Vous venez de mentionner j'ai été approché en  
22 deux mille (2000)?

23 R. En deux mille deux (2002), pardon.

24 Q. **[765]** En deux mille deux (2002)?

25 R. En deux mille deux (2002).

1 Q. **[766]** O.K.

2 R. Mais l'événement est arrivé en deux mille (2000).  
3 Alors, ce que j'avais expliqué parce que ça avait  
4 fait les médias, Schokbéton avait eu un contrat  
5 sans appel d'offres de la Ville de Laval. D'abord,  
6 c'est faux. Schokbéton n'a pas eu de contrat, la  
7 Ville n'a pas pu de toute façon aller en soumission  
8 et en appel d'offres, ça a été mandaté ou donné  
9 sous les directives du ministère des Transports et  
10 du coroner dans cette chose.

11 Sauf que je comprends qu'il y a eu un  
12 paiement qui a été fait en deux mille deux (2002),  
13 c'est un paiement résiduel des travaux ou des  
14 services qui avaient été rendus par l'entreprise et  
15 ce paiement-là était comme la retenue, je n'ai  
16 aucune idée de ce qui restait, et ça a été fait par  
17 la Ville de Laval parce que ce que je comprends  
18 aujourd'hui c'est qu'en matière de sécurité  
19 publique lorsqu'il y a un événement qui arrive sur  
20 un territoire d'une municipalité, la municipalité  
21 paie et se fait rembourser par la suite par le  
22 ministère de la Sécurité publique. C'est ce que je  
23 pense.

24 Et à l'époque par transparence je n'avais  
25 pas participé à la décision qui, le chèque, c'est

1 un déboursé, là, on reçoit la liste de déboursés et  
2 j'avais, je me souviens, porté attention à cela.  
3 Mais je n'ai été impliqué ni de près ni de loin  
4 dans un octroi de contrat à une entreprise pour  
5 laquelle je travaillais. D'ailleurs, Schokbéton n'a  
6 jamais contracté avec la Ville de Laval  
7 directement.

8 Q. [767] Et le paiement ça pourrait être aux  
9 alentours, le dernier paiement pour lequel vous  
10 n'avez pas, vous n'avez pas participé?

11 R. Je crois que c'est au mois de mai.

12 Q. [768] Le même mois où vous êtes entré en fonction?

13 R. Écoutez, je crois, je ne savais pas que vous me  
14 posiez des questions sur ce sujet. Je dois avoir  
15 l'information, mais je crois que c'est au mois de  
16 mai.

17 Q. [769] O.K. Et si je vous demande de globalement les  
18 sommes en jeu, aux alentours de neuf cent mille  
19 (900 000 \$), neuf cent mille (900 000 \$) étant le  
20 maximum?

21 R. Je crois que c'est ça à peu près. Mais encore une  
22 fois comme je vous dis, ce n'est pas un appel  
23 d'offres qui a été fait en bonne et due forme pour  
24 donner, c'est des mesures d'urgence où Schokbéton  
25 j'ai compris a rendu service au MTQ et aux gens qui

1           étaient dans la voiture.

2                       Et par la suite on m'avait dit que j'avais  
3           fait des déclarations d'intérêt qui manquaient,  
4           j'aurais dû déclarer des intérêts dans Schokbéton  
5           et ma déclaration d'intérêts a été vérifiée par un  
6           avocat à moult reprises. J'ai toute, dans mes  
7           dépliants électoraux je mentionnais aux citoyens  
8           que j'étais vice-président d'une entreprise  
9           manufacturière. Donc, tout a été a posteriori  
10          déterminé comme étant conforme. Malheureusement,  
11          c'est ça d'être un personnage public à l'occasion  
12          on doit se défendre.

13       Q. **[770]** Mais effectivement à sa face même, deux mille  
14       deux (2002) il y a un paiement qui est fait de la  
15       Ville de Laval à Schokbéton pour des services  
16       rendus?

17       R. En deux mille (2000).

18       Q. **[771]** En deux mille (2000), mais le paiement est en  
19       mai deux mille deux (2002) et vous vous entrez en  
20       fonction pour cette entreprise en mai deux mille  
21       deux (2002). Maintenant, si on revient à votre rôle  
22       en tant que conseiller municipal. Dans le cadre de  
23       votre implication, vous avez été appelé à faire des  
24       contributions politiques. Je vais vous demander de  
25       mettre à l'écran l'onglet 2 puis la pièce qui va

1 porter le numéro 70P-740.

2

3 70P-740 : Données du Directeur général des  
4 élections du Québec (DGE) concernant  
5 les dons faits par Benoît Fradet et  
6 certains membres de sa famille au  
7 parti PRO des Lavallois

8

9 Q. **[772]** Vous allez voir, Monsieur Fradet, à l'écran  
10 apparaître les contributions politiques qui nous  
11 proviennent du Directeur général des élections qui  
12 vous concernent vous et les membres, certains  
13 membres de votre famille. Vous avez, je vous l'ai  
14 remis avant que l'audience ne débute un document  
15 qui correspond tout à fait à ce tableau, mais où  
16 les informations qui concernent les membres de  
17 votre famille ne sont pas caviardés et on a  
18 caviardé les noms ainsi que leur statut.

19 Je vais vous demander, on va commencer à  
20 regarder votre, vos contributions à vous, là, pour  
21 les années. Alors, si on regarde mil neuf cent  
22 quatre-vingt-dix-neuf (1999) à deux mille un  
23 (2001), c'est-à-dire quatre-vingt-dix-neuf (99),  
24 deux mille (2000), deux mille un (2001), des  
25 contributions de mille dollars (1000 \$). Deux mille

1 deux (2002), deux mille trois (2003), deux mille  
2 quatre (2004), des contributions de cinq cents  
3 dollars (500 \$). Deux mille six (2006), deux mille  
4 sept (2007), bien en fait deux mille six (2006) à  
5 deux mille neuf (2009), cinq cents dollars (500 \$).  
6 Deux mille dix (2010), mille (1000 \$) et deux mille  
7 onze (2011), cinq cents (500 \$). Est-ce que ça vous  
8 apparaît être conforme aux contributions politiques  
9 que vous avez faites au cours des années?

10 R. Écoutez, oui, je n'ai pas l'information, je peux  
11 vous dire qu'effectivement j'ai contribué  
12 probablement à toutes les années, à l'exception de  
13 deux mille cinq (2005) au PRO des lavallois.

14 Q. **[773]** D'accord. On reviendra, si vous permettez...

15 R. Oui.

16 Q. **[774]** ... on va passer chacune des lignes. Sur la  
17 deuxième ligne on y voit, là, un statut ainsi qu'un  
18 nom caviardé, des contributions pour quatre vingt  
19 dix neuf (99) et deux mille (2000), de l'ordre de  
20 mille dollars (1 000 \$), pour deux mille deux  
21 (2002) à deux mille quatre (2004), cinq cents  
22 dollars (500 \$), par la suite deux mille six (2006)  
23 à deux mille neuf (2009), cinq cents dollars  
24 (500 \$); deux mille dix (2010), mille (1 000 \$) et

1       deux mille onze (2011), cinq cents (500 \$). Puisque  
2       vous avez accès à l'information sans caviardage,  
3       est-ce que ça vous apparaît être des contributions  
4       conformes, là, à ce qu'à fait la personne?

5       R. Bien, si vous permettez, de façon générale, ce que  
6       je vous dirais, là, c'est que les gens que je  
7       retrouve sur ma feuille ont certainement contribué  
8       au PRO des Lavallois. Je peux difficilement,  
9       aujourd'hui, vous dire que les montants sont exacts  
10      mais c'est plausible que ces... que mes  
11      contributions ont été ce montant-là et que les  
12      contributions des personnes apparaissant sur la  
13      feuille. Je ne peux pas vous affirmer que le  
14      montant total est exact, je peux vous affirmer par  
15      exemple que ces personnes-là ont contribué au cours  
16      de ces années au PRO des Lavallois.

17      Q. **[775]** Et on voit donc, sur le document que, vous,  
18      vous avez contribué et cinq membres de votre  
19      famille, et ça vous apparaît... en fait, vous avez  
20      l'information...

21      R. Oui.

22      Q. **[776]** ... ce sont des gens... des membres de votre  
23      famille immédiate, rapprochée?

24      R. C'est des gens que je connais très bien, oui.

1 Q. **[777]** Et qui font partie de votre famille?

2 R. Oui.

3 Q. **[778]** D'accord. Vous dites : « En voyant ça, je  
4 suis en mesure de dire que ce sont des gens qui ont  
5 contribué », est-ce que vous voulez nous dire de  
6 quelle façon, vous, vous avez été approché ou de  
7 quelle façon vous avez décidé de contribuer puis  
8 après on pourra le faire pour les autres personnes  
9 de votre famille?

10 R. Oui. Écoutez, d'abord, j'ai été approché, ça doit  
11 être en quatre vingt dix neuf (99), donc un an et  
12 demi, deux ans après mon élection. C'est maître  
13 Bertrand qui m'a approché à l'époque. J'ai suivi  
14 avec attention le témoignage des... vos travaux,  
15 les travaux de la Commission, le témoignage de  
16 maître Bertrand. Effectivement, il m'a approché en  
17 quatre vingt dix neuf (99) en me disant qu'il  
18 fallait que je contribue au parti. J'ai été  
19 remboursé pour ces contributions, vous ne m'avez  
20 pas posé la question, je vous le dis.

21 Q. **[779]** Oui.

22 R. Mais c'est parce que ça a été fait de cette façon-  
23 là. Je vous dirais, contrairement à ce que j'ai  
24 entendu plus tôt, il n'y a pas personne qui est



1       venu me voir en disant : « Benoît, à Laval, là, on  
2       a un système de collusion, de corruption où on  
3       collecte deux pour cent (2 %) d'argent des  
4       ingénieurs. Puis dans votre cas, les conseillers,  
5       on vous donne de l'argent comptant et vous nous  
6       faites des chèques. Et c'est illégal. » Ce n'est  
7       jamais arrivé, là, ce n'est pas arrivé comme ça.

8               D'abord, il faut vous dire, en quatre  
9       vingt dix neuf (99), j'arrive, je suis nommé au  
10       comité exécutif ça fait un an. Gilles Vaillancourt  
11       c'est une sommité dans le monde municipal, son bras  
12       droit vient nous voir en nous disant : « Au PRO des  
13       Lavallois ça fonctionne comme ça, vous devez  
14       contribuer. Faites-vous-en pas, on rembourse vos  
15       contributions. » Et, bon, c'est le bras droit,  
16       l'organisateur, je viens d'être nommé à l'exécutif.  
17       Je vous dirais que ça nous a été présenté en  
18       disant : « Tout le monde le fait. » Et je suis très  
19       surpris d'apprendre aujourd'hui qu'on aurait dit à  
20       vingt-cinq (25) ou vingt-quatre (24) personnes :  
21       « C'est illégal. Faites-le pas. » Puis on ne m'a  
22       jamais donné l'option de ne pas le faire. Jamais.

23               Si j'avais eu l'option... d'abord, un, il  
24       faut comprendre que le contexte n'était pas ce  
25       qu'il est aujourd'hui. La Loi électorale a été

1 modifiée aussi en deux mille dix (2010), je crois,  
2 pour justement corriger certaines lacunes. Les  
3 infractions n'étaient pas ce qu'elles sont  
4 aujourd'hui. Puis jamais, jamais on ne nous a dit,  
5 on nous a ouvert la porte : « Vous avez le choix,  
6 là. Tu vas garder ta " job " si tu ne le fais pas,  
7 il n'y a pas de problème. Le monde va continuer de  
8 travailler avec toi, là », ce n'est pas comme ça  
9 que c'est arrivé.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[780]** Mais comment ça se passe alors?

12 R. Bien, c'est ça, je vous explique...

13 Q. **[781]** Vous dites que vous n'avez pas le choix?

14 R. Bien, pas le choix. Regardez, vous venez d'arriver  
15 dans une équipe, tout le monde le fait, hein. On me  
16 dit... moi, Jean Bertrand me dit : « Regarde, tout  
17 le monde le fait, tu contribues puis on te redonne  
18 de l'argent. Ramène-moi des chèques pour ce montant  
19 d'argent là. » Alors, la première année, c'est...  
20 votre tableau démontre quatre mille dollars  
21 (4 000 \$), est-ce que le quatre mille (4 000 \$)  
22 est... ne doit pas être loin de la vérité, là.  
23 Alors, c'est comme ça que ça s'est fait.

24 (14:45:40)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[782]** Vous dites que monsieur Bertrand ne vous a  
3 pas dit que c'était illégal. Mais vous, là, vous  
4 êtes en politique depuis longtemps, vous savez que  
5 c'est du prête-nom et que c'est illégal?

6 R. Bien, non, regardez, ce n'est pas si blanc que ça,  
7 ce n'est pas si noir que ça, c'est gris. Je sais  
8 que ce n'est pas correct, hein, puis il y a un  
9 malaise alentour de ça. Mais il faut comprendre le  
10 contexte. Comme je vous dis, là, moi, j'ai mon  
11 patron puis son organisateur qui vient me voir, qui  
12 me donne ça. Je sais que ce n'est pas correct.  
13 Quand on parle d'illégalité...

14 Q. **[783]** Ce n'est pas correct de vous dire  
15 « illégal ».

16 R. Regardez, je sais que ce n'est pas correct,  
17 Monsieur le Commissaire...

18 Q. **[784]** Pas correct parce que c'est illégal.

19 R. Mais, regardez, le contexte... j'essaie de vous  
20 expliquer... je sais que vous voulez me faire dire  
21 que c'est illégal, je comprends ça.

22 Q. **[785]** Vous dites que ce n'est pas correct, qu'est-  
23 ce qui vous fait dire que ce n'est pas correct?

24 R. Bien, quelqu'un qui vous donne...

1 Q. **[786]** Parce que c'est illégal?

2 R. ... un remboursement d'une cotisation politique, à  
3 l'époque, là, c'était un ticket. Hein, c'était une  
4 contravention, c'est pénal. Aujourd'hui, là, c'est  
5 prête nom puis tu deviens illégitime à siéger, même  
6 comme élu. Mais ce n'était pas ça à l'époque, là.  
7 La loi a été modifiée. Alors, ce n'est pas correct,  
8 je ne suis pas fier. Si j'étais capable de revenir  
9 en arrière, Monsieur le Commissaire, je le ferais.  
10 Puis je ne trouve pas ça... aujourd'hui, là, quand  
11 on regarde le contexte...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[787]** Comme tout le monde jusqu'ici.

14 R. Je le sais.

15 Q. **[788]** Est ce que vous pourriez me dire... est ce  
16 que vous déduisiez aussi ces cotisations là?

17 R. Oui, mais pour... oui, j'imagine; moi, je mets les  
18 reçus dans une enveloppe puis...

19 Q. **[789]** Là on s'entend que...

20 R. Mais, regardez, le bénéfice pour moi... le bénéfice  
21 de cent dollars (100 \$)...

22 Q. **[790]** Oui.

23 R. ... de crédit d'impôt, là, ce n'est pas ça qui m'a  
24 fait cotiser mille dollars (1 000 \$) au PRO des

1 Lavallois. Ce qui m'obligeait à le faire c'est...

2 Q. **[791]** Non, mais c'est ce qui rendait la chose  
3 d'autant plus illégale?

4 R. Regardez, vous êtes des gens de droit, je ne suis  
5 pas un homme de droit. Je peux vous dire que je  
6 savais que ce n'était pas correct, j'en suis  
7 aujourd'hui peiné et...

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[792]** Votre synonyme pas correct pour illégal est  
10 amusant un peu. Mais, dans les faits de tout ça,  
11 quand monsieur Bertrand vous demandait de faire ces  
12 contributions, il ne vous obligeait pas, il ne vous  
13 tordait pas un bras, il vous dit : « Tout le monde  
14 le fait »?

15 R. Non, mais ce n'est pas ça que je vous dis. Regarde,  
16 je n'enlève pas la responsabilité de l'action puis  
17 du geste. Ce que je vous dis, j'essaie de vous  
18 expliquer le contexte. Je ne veux pas m'excuser. Je  
19 l'ai fait. J'en suis peiné. Je le regrette. Mais le  
20 contexte de l'époque était différent du contexte  
21 d'aujourd'hui.

22 Puis quand maître Bertrand vous dit : « Je  
23 les ai rencontrés puis je leur ai dit que c'était  
24 illégal », c'est faux, ce n'est pas vrai. Puis il

1 faut comprendre que, moi, j'arrive, je suis nommé à  
2 l'exécutif. On me dit que tout le monde le fait.  
3 C'est de même que ça se fait. Puis, là, une fois  
4 que vous l'avez fait une fois, bien, là, c'est sûr,  
5 l'année d'après, il revient puis...

6 Mais si on m'avait donné l'opportunité ou  
7 le choix de dire : « Regarde, tu peux le faire,  
8 puis ça te donne un crédit de cent piastres  
9 (100 \$). Si tu ne le fais pas, tu perds le crédit  
10 de cent piastres (100 \$) », c'est sûr, sûr sûr, sûr  
11 sûr que je ne l'aurais pas fait. À chaque fois il y  
12 avait un malaise. Je le faisais. Il ne m'a pas  
13 tordu de bras, là. Mais je veux dire, moi, je  
14 savais que mon patron le savait. C'est ça.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Q. **[793]** Et vous avez dit justement en répondant aux  
17 questions des commissaires « il y avait un malaise  
18 alentour de ça », qu'est-ce que... Puis vous venez  
19 de le redire. Qu'est-ce que vous voulez dire par le  
20 malaise? Ça se véhiculait comment?

21 R. Bien, quelqu'un vient vous voir, on s'en va dans un  
22 bureau fermé, il me donne l'enveloppe, la  
23 contribution. S'il n'y avait pas de malaise, là,  
24 pourquoi on ne le faisait pas à la table à cuisine  
25 ou au conseil, t'sais. Ce n'est pas...

1 Q. [794] Mais à ce moment-là, c'est un autre élément  
2 qui vous faisait dire qu'il y avait toute une  
3 culture secrète autour de ça qui rendait le...

4 R. Oui, moi, on m'avait expliqué que c'était... Vous  
5 savez, il venait au cocktail de... D'abord, un, il  
6 faut comprendre que le municipal... Moi, j'arrive  
7 du provincial. Au provincial, là, je faisais mes  
8 téléphones. On me donnait un objectif de ramasser  
9 soixante mille dollars (60 000 \$) par comté en  
10 moyenne, les objectifs de financement. Ça pouvait  
11 être cinquante (50 000 \$) ou quarante (40 000 \$).  
12 Et, là, l'élu prenait le téléphone puis il disait  
13 aux notables de la place : « Je fais un cocktail,  
14 tel ministre vient, est-ce que vous me prendriez un  
15 ticket de deux cents dollars (200 \$)? »

16 Moi, là, ce n'est pas ça. J'arrive au  
17 municipal puis on me dit : « Toi, là, au municipal,  
18 tu n'as plus de membership à... tu n'as plus de  
19 financement à faire. Il y a un cocktail. Tout ce  
20 que vous faites, vous vous présentez là, vous  
21 serrez des mains aux notables de la place, puis  
22 c'est tout. » Et, là, dans ce contexte-là, ce qu'il  
23 m'avait expliqué à l'époque, puis, là, je m'en  
24 souviens, c'est : « Regarde, il y a des gens qui  
25 n'ont pas la qualité d'électeur qui veulent

1           contribuer dans le contexte de la campagne de  
2           financement. » Puis il ne m'a pas expliqué que  
3           c'était un système de ristourne des ingénieurs  
4           conseils dans la Ville de Laval.

5       Q. **[795]** Est-ce que vous avez posé des questions d'où  
6           provenait cette somme d'argent?

7       R. Bien, c'est ça, on m'a indiqué que la somme  
8           d'argent provenait de contributeurs qui n'avaient  
9           pas la qualité d'électeur qui étaient, qui  
10          oeuvraient sur le territoire lavallois par affaire.  
11          Mais ce n'est pas le lieu de résidence. Ce n'est  
12          pas le lieu d'affaires.

13       Q. **[796]** Et, ça, est-ce que c'est la première fois que  
14          vous rencontrez...

15       R. Oui.

16       Q. **[797]** ... maître Bertrand qu'il vous parle de ça?  
17          Les années subséquentes?

18       R. Bien, il n'est pas obligé de répéter l'explication.

19       Q. **[798]** Mais est-ce que vous posez des questions  
20          l'année suivante?

21       R. Non. Bien, moi, je soupçonne ou je pense que c'est  
22          la même chose que la première année.

23       Q. **[799]** Mais c'est parce que si on se retrouve  
24          avec... puis j'essaie de comprendre, avec quatre  
25          mille dollars (4000 \$) qui vous est donné à vous,



1 vous êtes vingt et un (21), vingt-cinq (25)  
2 conseillers municipaux, là, bien, si on prend  
3 vingt-cinq (25), ça se compte bien, ça fait cent  
4 mille dollars (100 000 \$) qui arrive là en argent  
5 comptant d'électeurs qui n'ont pas la qualité... en  
6 fait de contributeurs qui n'ont pas le statut  
7 d'électeur. Faites-vous ce raisonnement-là?

8 R. Oui. Puis l'autre raisonnement que je fais, c'est  
9 pourquoi ils ont fait ça, parce que le parti avait  
10 de l'argent. Moi, je n'étais pas membre du conseil  
11 d'administration. On ne voyait pas. Mais le  
12 parti... Il disait tout à l'heure, c'était quarante  
13 mille (40 000 \$) ou soixante mille dollars  
14 (60 000 \$) qu'il donnait aux conseillers, entre  
15 quarante mille (40 000 \$) ou soixante mille dollars  
16 (60 000 \$) qui était distribué aux différents  
17 conseillers. Pour quarante mille dollars (40 000 \$)  
18 quand le parti a sept cent mille dollars  
19 (700 000 \$) dans les coffres, je ne comprends pas  
20 pourquoi on le faisait. Si on avait l'opportunité  
21 de ne pas le faire, pourquoi on a fait ça? Écoutez,  
22 on se pose des questions quand on voit tout ça  
23 aujourd'hui, quand tout est rendu public.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [800] Vous avez dit tout à l'heure « je savais que

1 mon patron le savait ».

2 R. Que mon patron le savait?

3 Q. **[801]** Vous avez dit « mon patron », vous avez dit  
4 ça.

5 R. Écoutez, le bras droit, l'organisateur du maire  
6 vient te voir. Moi, je doutais. Écoute, le maire  
7 n'est pas venu me voir en disant « vous allez  
8 embarquer dans un... »

9 Q. **[802]** Vous n'en avez pas jaser, vous, avec le maire  
10 de ça?

11 R. Non.

12 Q. **[803]** Puis même d'opportunité de le faire, vous ne  
13 vous êtes pas questionné la première fois, dire...  
14 Vous savez que c'est illégal. On vous demande...

15 R. Bien, des questions que j'ai posées...

16 Q. **[804]** Vous ne vous tournez pas vers le maire pour  
17 dire au maire : « Écoutez, le parti se finance  
18 illégalement »? Est-ce que, ça, vous avez déjà  
19 pensé à en parler au maire, ou vous aimez mieux ne  
20 pas en parler?

21 R. Les questions que j'ai posées, j'ai eu les réponses  
22 que j'ai eues, puis je vous ai expliqué tout à  
23 l'heure, par maître Bertrand.

24 Q. **[805]** Donc vous n'avez jamais...

25 R. Non, le maire n'a jamais discuté...

1 Q. **[806]** ... parlé au maire?

2 R. ... de ça avec le maire.

3 Q. **[807]** Même si vous savez que ce n'est pas correct?

4 R. Oui. On soupçonne que c'est le patron que ça vient  
5 de lui, hein, quand même.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. **[808]** Ma question était, de quatre mille (4000 \$)  
8 par conseiller, à l'époque en quatre-vingt-dix-neuf  
9 (99), deux mille (2000) quand ça commence, est-ce  
10 que, ça, puisque vous savez, là, puisqu'on vous  
11 dit : « Tout le monde doit contribuer à cette  
12 hauteur-là », est-ce que vous vous demandez, est-ce  
13 que ça éveille un questionnement dans votre esprit  
14 à dire, bien, là, cent mille dollars (100 000 \$)  
15 des gens qui contribuent qui n'ont pas la qualité  
16 d'électeur, ce n'est pas un peu surprenant? Est-ce  
17 que c'est ce genre d'interrogation que vous avez à  
18 l'époque?

19 R. Il venait mille (1000) personnes au cocktail de  
20 financement. Je ne vous dis pas que, pris dans le  
21 contexte d'aujourd'hui, je me questionne sur tout  
22 ce qui s'est fait dans le passé. Des fois, on met  
23 des images avec des gestes. Je n'essaie pas  
24 d'expliquer que j'ai fait quelque chose de correct.  
25 Je ne suis pas fier de ça. Puis je vis avec

1           aujourd'hui. Puis je suis assis à la Commission...

2           Charbonneau. J'allais dire la Commission...

3           Excusez-moi, Madame la Présidente! La Commission  
4           d'enquête sur la gestion des contrats publics.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Et on vous en remercie, Monsieur.

7           PAR LE TÉMOIN :

8           R. Puis regardez, j'aimerais mieux être assis  
9           ailleurs. Mais c'est des gestes que j'ai faits qui,  
10          je regarde dans le contexte général de ce que j'ai  
11          appris dans les dernières semaines, sont mineurs,  
12          mais je n'excuse pas le geste.

13          Me CLAUDINE ROY :

14          Q. **[809]** La notion de prête-nom, ce n'était pas une  
15          notion qui...

16          R. À l'époque, ce n'était pas quelque chose qui  
17          existait. Aujourd'hui, je suis d'accord avec vous,  
18          Monsieur le Commissaire. Regardez!

19          Q. **[810]** Vos contributions politiques à vous vous ont  
20          été remboursés par maître Bertrand. Les  
21          contributions politiques des membres de votre  
22          famille qui apparaissent au tableau?

23          R. Je vous dirais que jusqu'à deux mille neuf (2009),  
24          oui. Par la suite, comme vous voyez, il n'y a  
25          personne qui a eu de contributions politiques,

1 autres que moi...

2 Q. **[811]** Et l'autre...

3 R. Et un autre de mes proches.

4 Q. **[812]** Et l'autre personne?

5 R. Oui, c'est ça.

6 Q. **[813]** Et, pour quelle raison il n'y a pas eu de  
7 contributions demandées à vos proches pour les  
8 années deux mille dix (2010), deux mille onze  
9 (2011)?

10 R. Bien, à partir... À partir de deux mille neuf  
11 (2009), là, tu sais, il y a eu le début de l'UPAC,  
12 la Commission Charbonneau... excusez-moi, la  
13 Commission d'enquête sur l'octroi. Alors, tout ça a  
14 fait en sorte que, bon, ils ont arrêté, j'imagine,  
15 de vouloir avoir des prête-noms, minimiser les  
16 risques. Moi j'ai continué de donner parce qu'on  
17 m'avait proposé de continuer de donner pour éviter  
18 les soupçons, là.

19 Q. **[814]** Qui vous a...

20 R. Encore une fois... Bien, écoutez, je ne sais même  
21 pas si c'est maître Bertrand qui m'a dit ça ou si  
22 je l'ai moi-même réfléchi ou pensé, mais de toute  
23 façon j'ai continué de donner par la suite.

24 Q. **[815]** Et donc, à partir de deux mille dix (2010),  
25 si je comprends bien votre témoignage, c'est que

1 vous avez contribué, mais vous n'avez pas eu de  
2 remboursement.

3 R. À ma connaissance, effectivement, c'est ça qui est  
4 arrivé.

5 Q. **[816]** On constate également qu'en deux mille cinq  
6 (2005), ni vous ni vos proches n'avez été... n'avez  
7 contribué. Est-ce que vous êtes en mesure  
8 d'expliquer pourquoi?

9 R. Écoutez, j'ai écouté la... Je ne le savais pas.  
10 Écoutez, je ne regarde pas ça, mais j'ai écouté le  
11 témoignage de monsieur Bertrand, j'ai compris qu'il  
12 n'avait pas... C'est certainement parce que je n'ai  
13 pas eu d'argent, là. Mais pourquoi il a voulu  
14 arrêter le système, c'était une bonne idée, là.

15 Q. **[817]** O.K. Mais...

16 R. C'est ce que j'ai compris. Mais on n'était pas au  
17 courant, là. Écoutez... Ça se faisait, là, à  
18 l'occasion d'une activité, soit un congrès... Il y  
19 avait un congrès à l'automne, ou la campagne de  
20 financement qui se faisait au printemps. En deux  
21 mille cinq (2005) il n'y en a pas eu, là, j'ai  
22 compris les explications par la suite. Mais je n'ai  
23 pas... Je n'ai jamais réalisé qu'il n'y en avait  
24 pas eu en deux mille cinq (2005), là, avant de voir  
25 le tableau.

1 Q. **[818]** D'accord. Et, donc, ce que je comprends,  
2 c'est que vous avez contribué quand on vous l'a  
3 demandé?

4 R. Oui.

5 Q. **[819]** C'est ça? Et la remise d'argent, par rapport  
6 aux chèques, est-ce que vous êtes en mesure de nous  
7 dire comment ça se passait?

8 R. On me remettait... On me remettait de l'argent puis  
9 je ramenaient les chèques quelque temps après.

10 Q. **[820]** Est-ce que, quand on... C'est maître Bertrand  
11 qui vous donnait l'argent. Est-ce qu'il vous disait  
12 quel montant il y avait? Est-ce qu'il vous disait,  
13 « Bien, ça me prend quatre chèques, trois chèques,  
14 cinq chèques pour ça? »

15 R. Non, mais s'il y avait... S'il avait mille dollars  
16 (1 000 \$), je lui ramenaient des chèques pour mille  
17 dollars (1 000 \$). S'il avait deux mille dollars  
18 (2 000 \$), je lui ramenaient des chèques pour deux  
19 mille dollars (2 000 \$), tout simplement.

20 Q. **[821]** O.K.

21 (15:56:23)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[822]** Mais je comprends que c'est en ouvrant  
24 l'enveloppe que vous...

25 R. Je réalisais le montant.

1 Q. **[823]** ... tiriez la conclusion combien de prête-  
2 noms vous aviez besoin.

3 R. Effectivement. Il y avait un maximum de mille  
4 dollars (1 000 \$) de contribution par personne.

5 Q. **[824]** Oui, c'est ça. Donc, si vous avez quatre  
6 mille (4 000 \$)...

7 R. Donc, s'il y avait deux mille (2 000 \$), ça ne  
8 pouvait pas être une personne, mais ça pouvait être  
9 dix (10) personnes, ou deux personnes, ou quatre  
10 personnes.

11 Q. **[825]** Oui. O.K.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Q. **[826]** Et votre objectif, vous, est-ce que c'était  
14 d'aller chercher, le plus rapidement possible, le  
15 maximum?

16 R. Ah, bien...

17 Q. **[827]** C'est-à-dire, avec le moins de monde possible  
18 impliqué?

19 R. Bien, je ne voulais pas avoir cet argent-là sur moi  
20 trop longtemps, effectivement, puis je voulais  
21 ramener les chèques au plus sacrant pour...

22 Q. **[828]** Et quand on vous remettait la somme d'argent,  
23 si on se reporte la première fois, est-ce qu'on  
24 vous a dit où aller chercher, est-ce qu'on vous a  
25 donné des consignes sur les gens que vous



1           pouviez...

2       R. Ah, écoutez, je ne le sais pas, là. On a dû  
3           probablement faire faire des chèques par toi et tes  
4           proches, là. C'est en quatre-vingt-dix-neuf (99),  
5           j'ai... J'imagine que c'est plausible, là. Dire que  
6           je m'en souviens, non.

7       Q. **[829]** O.K. Est-ce que vous en avez parlé, entre  
8           conseillers, à un moment donné? On va regarder,  
9           disons, avant deux mille neuf (2009). Est-ce que  
10          vous avez... Je comprends que maître Bertrand vous  
11          présente ça comme tout le monde?

12       R. Oui.

13       Q. **[830]** Est-ce que vous en avez parlé entre vous?

14       R. Non. Mais on me présente ça, effectivement, comme  
15          tout le monde. Moi je présume que tout le monde le  
16          faisait. Je n'ai pas de preuve ou quoi que ce soit.  
17          Récemment, c'est sûr qu'avec toutes les discussions  
18          qu'on a eues, les enquêtes, les convocations ici,  
19          l'information s'échange peut-être un peu plus,  
20          puis... Mais, écoutez, je...

21       Q. **[831]** Vous avez mentionné, bon, qu'on vous a  
22          expliqué un peu le contexte. Vous avez dit aussi,  
23          « Mais moi j'arrivais du provincial, puis ne pas  
24          avoir à m'occuper du financement, ça semblait être  
25          quelque chose de positif. » Est-ce que ça a une

1 incidence quelconque dans tout le contexte?  
2 R. Oui, parce que vous savez, la politique, ça peut  
3 être noble aussi, là. Je suis désolé de dire ça  
4 aujourd'hui, mais je suis sûr que vous pensez la  
5 même chose. C'est une leçon d'humilité, hein? Parce  
6 que la seule façon de gagner ses élections, c'est  
7 d'aller rencontrer les gens puis de demander de  
8 voter pour soi. Quand on parlait, tout à l'heure,  
9 des affiches, moi j'avais des petites affiches  
10 qu'on plantait sur des terrains privés parce que la  
11 stratégie, ce n'était pas dans les poteaux. Un  
12 poteau, ça ne vote pas. Mais un terrain privé, il y  
13 a une résidence avec des résidants dedans qui  
14 prennent une décision.

15 Alors quand vous avez, sur une rue, vingt  
16 (20) maisons, puis qu'il y a dix (10) affiches qui  
17 disent « Je vote pour Benoit Fradet », votre  
18 adversaire va dans la rue puis il dit, « Bon, bien,  
19 je vais peut-être changer de rue, là. » Tu sais,  
20 parce que c'est une décision importante, puis  
21 d'aller demander à quelqu'un : « Est-ce que je peux  
22 mettre une affiche sur votre terrain? ». Parce que  
23 c'est sûr si vous ne demandez pas la permission le  
24 lendemain l'affiche est partie puis vous avez une  
25 plainte. Mais de demander à quelqu'un est-ce qu'on

1 peut mettre l'affiche sur votre terrain, demander  
2 de signer une autorisation c'est toute une leçon  
3 d'humilité.

4 Puis même quand on gagnait là à soixante-  
5 dix pour cent (70 %) qui était peut-être mon score  
6 le plus élevé, soixante-dix (70), soixante-douze  
7 (72), ça veut dire qu'il y a quand même trente pour  
8 cent (30 %) des gens qui vous disent non. Je me  
9 souviens d'avoir fait du porte-à-porte avec ma  
10 fille, puis elle est convaincue que tout le monde  
11 m'aime. Puis elle était jeune, elle est encore  
12 aujourd'hui, mais puis la madame me dit : « Jamais  
13 je vais voter pour toi ». Puis là : « Voyons, papa,  
14 on sort, pourquoi qu'elle ne vote pas, les autres  
15 votent tous pour toi ». Mais ça veut dire qu'une  
16 porte sur trois il y a quelqu'un qui te dit non.

17 Alors, quand je vous dis que c'est une  
18 leçon d'humilité. Faire du financement, là, appeler  
19 quelqu'un pour venir à un cocktail : « Pourriez-  
20 vous, s'il vous plaît, me faire un chèque, Monsieur  
21 Lachance, de deux cent cinquante dollars (250 \$)  
22 pour venir à un cocktail de financement du  
23 Parti? ». Tu te fais dire non une fois sur dix.

24 Et donc, tu en fais des téléphones. Donc,  
25 quand tu arrives au municipal puis qu'on me dit

1 tout ça là, pfttt! fini. Tu n'as plus  
2 d'organisation à faire et tu n'as plus de  
3 financement à faire. Pour moi, là, c'était, c'était  
4 « what a relief ». Mais c'est ça.

5 Q. **[832]** Vous avez, on a compris que vous n'avez pas  
6 posé de questions. Est-ce qu'une autre des  
7 explications de l'absence de questionnement est un  
8 peu, là, ce que vous avez dit ça venait de maître  
9 Bertrand qui était le bras droit de monsieur  
10 Vaillancourt. Est-ce que tout, j'aurais envie de  
11 dire, l'aura de monsieur Vaillancourt dans le  
12 contexte que vous nous décrivez pouvait contribuer  
13 aussi à l'absence de questionnements de votre part  
14 à tout le moins?

15 R. Bien c'est ce que j'ai tenté de vous expliquer tout  
16 à l'heure, je ne veux pas excuser les gestes par  
17 ça, mais ce que je dis c'est que vous arrivez où  
18 monsieur Vaillancourt est quand même une sommité  
19 dans le monde municipal. C'est ton patron, son bras  
20 droit vient te voir, il te demande de contribuer,  
21 voici comment ça fonctionne ici. Je viens d'être  
22 nommé au comité exécutif.

23 Oui, effectivement puis regardez à Laval  
24 malgré tout ce qu'on voit aujourd'hui, là, oubliez  
25 le volet de tout ce qui est obscur, puis je ne veux

1 pas qu'on l'oublie, mais mettez-le à côté. Il y a  
2 quand même une organisation extraordinaire à Laval  
3 où on a dans les dernières années, là, contribuer à  
4 l'évolution de la Ville.

5 On a une structure financière qui est une  
6 des meilleures au Canada, reconnue par un organisme  
7 de notation qui est Standard & Poor's. Je sais que  
8 c'est un discours que le maire répétait souvent,  
9 mais c'est parce que c'est vrai. On a eu le pont  
10 dans l'Est, on a eu le métro. Il y a eu un  
11 développement quand même assez extraordinaire pour  
12 les résidents lavallois.

13 Je suis triste aujourd'hui comme Lavallois,  
14 comme élu de voir tout ce qui se passe, mais il y a  
15 quand même eu une évolution. Et j'ose espérer que  
16 pendant ces années-là, malgré le côté obscur, j'ai  
17 contribué un peu à l'amélioration de la qualité de  
18 vie des citoyens.

19 Q. **[833]** Si on revient au tableau qui est devant vous  
20 70P-740, je veux juste poser la question puisque  
21 vous nous avez parlé puis on sait que la  
22 contribution maximale était de mille dollars  
23 (1000 \$). Pourquoi il y a des contributions en deux  
24 mille deux (2002), en deux mille trois (2003) qui  
25 sont de l'ordre de cinq cents dollars (500 \$) par

1           personne?

2           R. Il n'y a pas de raison particulière.

3           Q. **[834]** Puis au niveau de la déduction fiscale était  
4           moindre?

5           R. Je ne peux pas, deux mille trois (2003), je ne sais  
6           pas, il a dû... Pardon?

7           Q. **[835]** J'ai dit qu'en plus la déduction fiscale est  
8           moindre, là, évidemment le montant est moindre?

9           R. Moi je vous dis que je comprends qu'il y a une  
10          déduction fiscale, mais ça n'a jamais été un  
11          élément qui a guidé le geste. On ne s'est pas... Je  
12          ne me suis jamais enrichi avec ça. On me donnait de  
13          l'argent je faisais un chèque, ça sortait de mon  
14          patrimoine. Oui, je comprends la déduction fiscale,  
15          là, mais ce n'était pas l'objectif du geste.  
16          L'objectif du geste c'est qu'on nous a demandé de  
17          le faire.

18          Q. **[836]** Mais, Monsieur Fradet, au moment où vous  
19          faites, c'est une démarche supplémentaire  
20          d'inscrire dans notre rapport d'impôt que nous  
21          avons fait une contribution politique, alors que  
22          dans les faits il y a un reçu d'impôt, mais pour de  
23          l'argent qui est rentré puis sorti, en fait,  
24          l'argent est même entré avant de sortir de votre  
25          compte?

1 R. Oui. Bien je vous dirais que dans mon cas, Madame,  
2 ce n'est pas une démarche supplémentaire, moi, tout  
3 ce que je fais, je prends tout ça, je mets dans une  
4 enveloppe, j'envoie ça chez le comptable, puis je  
5 signe en haut, je signe en bas.

6 (16:02:48)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[837]** Oui, mais, Monsieur Fradet, il faut quand  
9 même comprendre, là, l'argent ne sortait pas de  
10 votre patrimoine?

11 R. Non, je comprends ça, puis je ne veux pas donner...  
12 Le chèque sortait.

13 Q. **[838]** Non, mais je fais juste répéter ce que vous  
14 avez dit?

15 R. Oui.

16 Q. **[839]** L'argent...

17 R. Ce que je voulais dire, c'est que je ne me suis pas  
18 enrichi avec ça, nonobstant...

19 Q. **[840]** Bien oui, vous vous êtes enrichi...

20 R. Oui, bon, d'accord.

21 Q. **[841]** ... parce que vous avez reçu un retour  
22 d'impôt?

23 R. Un retour d'impôt.

24 Q. **[842]** On comprend que vous n'avez pas fait des  
25 millions avec ça, si c'est ce que vous voulez dire,

1           mais oui vous vous êtes enrichi avec ça. On ne veut  
2           pas...

3           R. D'accord.

4           Me CLAUDINE ROY :

5           Minimiser.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[843]** C'est ça. On va appeler un chat, un chat.

8           R. D'accord. Mais je veux juste relativiser quand même  
9           que le cent ou cent quarante dollars (100-140 \$) de  
10          crédit d'impôt que ça m'a donné par année versus ce  
11          que j'entends ces jours-ci, là.

12          Q. **[844]** Ce n'est pas ce qui vous a motivé?

13          R. Non.

14          Me CLAUDINE ROY :

15          Q. **[845]** Alors, juste pour terminer pourquoi cinq  
16          cents dollars (500 \$), est-ce que vous êtes capable  
17          de dire pourquoi certaines années c'était cinq  
18          cents dollars (500 \$) et d'autres...

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[846]** Attendez juste un instant, je voudrais juste  
21          revenir...

22          Me CLAUDINE ROY :

23          Pardon!

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Q. **[847]** ... avec ce que vous venez de dire. Le cent



1 quarante dollars (140 \$), par rapport à ce que vous  
2 entendez ici, j'aimerais que vous finissiez votre  
3 pensée.

4 R. Bien, ce que j'ai compris là, c'est qu'il y avait  
5 comme un deux pour cent (2 %) de l'ensemble des  
6 contrats qui sortaient et qui s'en allaient dans  
7 une caisse occulte. Moi, je ne suis pas encore...  
8 je n'ai pas encore vu la démonstration de ça, mais  
9 je sais qu'il y a quelque chose qui se faisait là.  
10 Hein! On en a parlé.

11 Q. **[848]** Et qu'est-ce que vous voulez faire comme  
12 parallèle par rapport à l'argent que vous demandiez  
13 frauduleusement à l'impôt de vous rembourser?

14 R. Qu'est-ce que je dis?

15 Q. **[849]** Oui. C'est quoi le parallèle que vous voulez  
16 faire avec ça?

17 R. Je dis que le maire Vaillancourt, semble-t-il,  
18 aurait sorti de ce système-là des millions de  
19 dollars et je trouve que c'est vraiment  
20 extraordinaire.

21 Q. **[850]** Mais, quel est le parallèle que vous voulez  
22 faire par rapport à cette déduction d'impôt que  
23 vous alliez faire?

24 R. Bien, ce que je vous dis, c'est que le geste que  
25 j'ai posé par rapport au contexte actuel n'est

1            quand même pas... je ne pense pas que je dois avoir  
2            le même châtement, si vous voulez, que...

3            Q. **[851]** Alors, on n'est pas là ici pour vous punir  
4            d'aucune façon parce que ce n'est pas le procès de  
5            personne, mais on ne veut pas dire non plus qu'il y  
6            a des petits et des gros larcins.

7            R. Je comprends, Madame la Présidente.

8            Q. **[852]** Les petits larcins ne sont pas des... des  
9            éléments que l'on doit encourager.

10          R. Loin de moi cette idée.

11          Q. **[853]** O.K.

12          R. Je m'en excuse, si j'ai laissé une...

13          Me CLAUDINE ROY :

14          Q. **[854]** Alors, est-ce que vous êtes capable  
15          d'expliquer pourquoi des contributions de cinq  
16          cents dollars (500 \$)...

17          R. Non, Madame.

18          Q. **[855]** ... ou des contributions de mille dollars  
19          (1 000 \$)? Vous n'êtes pas capable. Excusez. Merci.  
20          Ça termine les questions que j'avais à poser.

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Q. **[856]** Merci beaucoup, Monsieur Fradet.

23          R. Merci, Madame.

24          Q. **[857]** Je vais demander aux parties si les parties  
25          veulent vous contre-interroger. Alors, merci

1 beaucoup, Monsieur Fradet.

2 R. Merci, Madame, Monsieur.

3 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

4

5 LA GREFFIÈRE :

6 Pourriez-vous vous lever pour l'assermentation,

7 s'il vous plaît.

8

9

10

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10ième) jour du  
2 mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 BASILE ANGELOPOULOS,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (16:06:14)

11 Me JEAN-FRANÇOIS HÉBERT :

12 Pour les fins du dossier, Madame la Présidente, je  
13 vais représenter également monsieur Angelopoulos.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Maître Hébert.

16 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

17 Q. **[858]** J'y arrive. Bon. Alors. Monsieur  
18 Angelopoulos, Maître Angelopoulos, vous venez de  
19 mentionner que vous êtes conseiller municipal. Est-  
20 ce que vous voulez mentionner depuis combien de  
21 temps vous êtes conseiller municipal...

22 R. Oui.

23 Q. **[859]** ... et pour quel arrondissement?

24 R. Élu pour la première fois en mil neuf cent quatre-  
25 vingt-dix-sept (1997) dans le district de Chomedey,

1 réélu en deux mille un (2001), deux mille cinq  
2 (2005) et deux mille neuf (2009).

3 Q. **[860]** Donc, vous êtes toujours conseiller municipal  
4 dans le même quartier?

5 R. Toujours conseiller. Oui.

6 Q. **[861]** Et dans le cadre de vos fonctions comme  
7 conseiller municipal, vous êtes aussi membre  
8 d'autres comités.

9 R. Oui, j'ai été, durant les deux premiers mandats,  
10 j'ai été nommé président du conseil de ville. En  
11 deux mille cinq (2005), j'ai été nommé membre du  
12 comité exécutif et en deux mille neuf (2009), en  
13 plus d'être membre du comité exécutif, on m'a nommé  
14 vice-président du comité exécutif.

15 Q. **[862]** Et je vais vous demander de nous dire les  
16 tâches d'un conseiller municipal, vous allez nous  
17 dire que c'est faire le lien avec les gens de son  
18 quartier et de les représenter.

19 R. Ce n'est pas tellement différent qu'ailleurs dans  
20 le monde municipal, nous représentons les citoyens.  
21 Alors, nous acheminons souvent leurs requêtes  
22 concernant des problèmes qui existent ou qu'ils  
23 rencontrent. Au niveau de l'administration,  
24 évidemment le conseil prend des décisions. Il a sa  
25 juridiction à lui, puis il y a le comité exécutif

1           qui, suivant la charte de la ville, a sa  
2           juridiction à lui également.

3       Q. **[863]** Et vous avez dit aussi que vous avez été  
4           président du conseil de ville.

5       R. Oui.

6       Q. **[864]** Et quel est le rôle d'un président de conseil  
7           de ville?

8       R. Certaines villes dont Laval ont un président donc  
9           qui gère les débats lors des réunions du conseil,  
10          donc je...

11      Q. **[865]** Et ce n'est pas toujours dévolu au maire ça!  
12          C'est vraiment...

13      R. Non. Dans certaines villes dont Laval, c'est un  
14          poste à part. Le maire ne préside pas, c'est  
15          quelqu'un d'autre, un président qui s'en est occupé  
16          et c'est le cas toujours aujourd'hui, pas avec moi  
17          évidemment, mais avec...

18      Q. **[866]** Et le comité exécutif, monsieur Fradet en a  
19          parlé un peu tout à l'heure. Et vous, vous êtes...  
20          vous avez été membre du comité exécutif et devenu  
21          vice-président. Quel est le statut, en fait, le  
22          statut est différent...

23      R. En fait, la différence...

24      Q. **[867]** ... mais quel est le rôle d'un vice-président  
25          dans un comité exécutif?

1 R. Suite la charte, le vice-président exerce les  
2 pouvoirs du président qui, dans le cas de Laval,  
3 est le maire. Alors donc, en cas d'absence ou  
4 d'incapacité ou d'invalidité de la part du maire,  
5 le vice-président assume ces responsabilités-là  
6 jusqu'au retour du maire ou, si le maire décède,  
7 bien, jusqu'à son remplacement. Le seul pouvoir, je  
8 crois, que le vice-président n'a pas c'est de  
9 destituer ou de nommer des membres de l'exécutif.

10 Q. **[868]** Alors, vous avez parlé d'une vacance, par  
11 exemple, pour maladie, là, du président, un décès.  
12 Est-ce qu'une démission c'est la même chose?

13 R. Une démission, comme dans le cas de monsieur  
14 Vaillancourt quand il a démissionné l'année passée,  
15 bien, j'ai dû assumer ses responsabilités jusqu'au  
16 temps qu'un nouveau maire par intérim ait été  
17 choisi.

18 Q. **[869]** O.K. Je vais vous demander de mettre au  
19 tableau... en fait, à l'écran, la pièce 71P-741,  
20 qui concerne les contributions politiques que vous  
21 avez faites, Maître Angelopoulos...

22 R. Oui.

23 Q. **[870]** ... et les membres de votre famille. Je vous  
24 remets, j'ai eu l'occasion de le faire, si vous

1           permettez, le même... le même tableau que vous  
2           voyez à l'écran cependant les informations qui  
3           concernent les membres de votre famille ont été  
4           caviardées, leur nom et leur lien par rapport à  
5           vous. Alors, je vais vous demander de prendre  
6           connaissance du tableau et... ce sont les données  
7           qui nous proviennent du directeur général des  
8           élections. C'est les informations qui ont été  
9           transmises au directeur général des élections  
10          relativement aux contributions politiques qui ont  
11          été faites vous concernant.

12  
13          71P-741 :       Données du Directeur général des  
14                            élections du Québec (DGE) concernant  
15                            les dons faits par Basile Angelopoulos  
16                            et certains membre de sa famille au  
17                            parti PRO des Lavallois

18  
19                        Donc, on voit, quatre vingt dix huit (98),  
20                        cinq cents dollars (500 \$), après ça, de quatre  
21                        vingt dix neuf (99) à deux mille deux (2002), mille  
22                        dollars (1 000 \$); deux mille trois (2003), aucune  
23                        contribution; deux mille quatre (2004), mille  
24                        dollars (1 000 \$) et de deux mille sept (2007) à



1 deux mille onze (2011), mille dollars (1 000 \$).

2 Est-ce que ça vous semble correspondre aux  
3 contributions politiques que vous avez faites au  
4 fil des ans?

5 R. Non, ça ne correspond pas exactement avec les  
6 renseignements que j'ai dans mes dossiers. Je n'ai  
7 pas de contribution... la première fois que j'ai  
8 fait des contributions de cette nature-là, c'était  
9 en deux mille un (2001), pour moi-même et un proche  
10 apparenté.

11 Q. **[871]** Je m'excuse, je vous arrête. Vous faites une  
12 distinction et quand vous dites « je n'ai pas fait  
13 de contribution de cette nature », vous faites  
14 allusion au fait que vous avez été prête-nom?

15 R. Oui.

16 Q. **[872]** C'est ça. Mais là, à ce moment-ci, on regarde  
17 toutes les contributions politiques qui  
18 apparaissent à votre nom au directeur général des  
19 élections. Qu'il y ait eu remboursement ou pas,  
20 parce que pour le directeur général des élections,  
21 une contribution c'est une contribution qui suit  
22 les règles. Donc, il n'y a pas de remboursement qui  
23 est fait.

24 R. Alors, ce que je veux préciser par ça c'est qu'à

1 partir de quatre vingt dix huit (98) jusqu'en deux  
2 mille dix (2010), je contribuais un montant, à part  
3 de ce qui est noté sur votre tableau, à un montant  
4 de... entre quatre cents (400 \$) et six cents  
5 dollars (600 \$), dépendamment de l'année. On me  
6 demandait d'acheter... essentiellement, de vendre  
7 des billets aux parties de sucre qui se  
8 faisaient... qui se tenaient à chaque année au  
9 printemps. Alors, c'était généralement vingt (20)  
10 billets que Jean Bertrand me remettait, des fois  
11 c'était trente (30), dépendamment de l'année.  
12 Alors, ces billets-là... moi, mon quartier est  
13 essentiellement le quartier où il y a une plus  
14 grande concentration de membres de communautés  
15 culturelles. Alors, les parties de sucre ne sont  
16 pas si populaires parmi les communautés  
17 culturelles, comme c'est le cas avec la société  
18 québécoise en général. Alors, j'avais... ce n'est  
19 pas quelque chose qui était très, très couru  
20 d'après mes membres, si vous voulez, ou mes  
21 résidants comparativement, par exemple, à d'autres  
22 collègues qui étaient capables de remplir des  
23 autocars et d'amener des centaines de personnes.  
24 Mais, néanmoins, j'assumais mon fardeau, ma  
25 responsabilité, alors je prenais ces vingt (20)

1 billets et je demandais à mon organisatrice de  
2 trouver vingt (20) bénévoles, surtout les gens qui  
3 venaient faire du porte-à-porte ou qui  
4 travaillaient durant la campagne électorale, qui  
5 avaient mis beaucoup de temps et beaucoup de  
6 souliers et beaucoup d'effort à m'aider à faire du  
7 porte-à-porte. Alors, quand je leur faisais cela,  
8 je ne leur vendais pas, je ne demandais pas à ces  
9 gens-là de payer le vingt dollars (20 \$), je payais  
10 le montant à la fin moi-même. Mais ce n'était pas  
11 une contribution que, j'imagine, a été  
12 comptabilisée de la même façon que les autres qui  
13 étaient des contributions pour du financement du  
14 parti comme tel.

15 Q. **[873]** Mais est-ce que vous receviez, quand vous  
16 achetiez ces vingt (20) billets-là, est-ce que vous  
17 receviez un reçu?

18 R. Non, non.

19 Q. **[874]** Bon. Alors je comprends que vous avez...

20 R. Bien, c'était pour moi quand même une contribution  
21 au parti que je faisais.

22 Q. **[875]** Mais j'en suis à comprendre le tableau.

23 R. C'est pour ça.

24 Q. **[876]** Et vous dites, bon, bien, moi, avant deux  
25 mille un (2001), je n'ai pas contribué dans le

1 stratagème qu'on a mis en place.

2 R. D'accord. Oui.

3 Q. **[877]** Mais oublions le stratagème. Est-ce que, en  
4 quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf  
5 (99), deux mille (2000), il y a des contributions  
6 qui ont été faites où il n'y aurait pas eu de  
7 remboursement? On est juste à ce niveau-là.

8 R. Il n'y avait pas, non. Ce que je vous disais tout à  
9 l'heure. Ça a commencé en deux mille un (2001) en  
10 ce qui me concerne et en ce qui concerne...

11 Q. **[878]** Les autres membres de...

12 R. Les autres membres de ma famille. Dans le cas de la  
13 troisième ligne, il y a un montant qui figure en  
14 deux mille (2000) que je présume devrait figurer en  
15 deux mille un (2001) pour la troisième personne. Et  
16 par la suite, il n'y avait pas en deux mille un  
17 (2001). La prochaine fois, c'était en deux mille  
18 quatre (2004), en deux mille sept (2007), deux  
19 mille huit (2008), deux mille neuf (2009), deux  
20 mille dix (2010) et deux mille onze (2011). Sauf  
21 que deux mille dix (2010), deux mille onze (2011)  
22 ne faisaient pas partie de la même pratique.

23 Q. **[879]** D'accord.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[880]** Alors, ce que vous dites, là, c'est qu'avant

1 deux mille (2000), les données du Directeur général  
2 des élections ne sont pas bonnes? C'est ce que vous  
3 dites?

4 R. Ce n'est pas... Je ne sais pas d'où provient cela.  
5 Mais je vous dis que mes dossiers, je n'ai aucune  
6 trace de ces sortes de contributions.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. **[881]** Le Directeur général des élections, il peut  
9 avoir les informations du PRO des Lavallois qui  
10 vous a émis un reçu, hein?

11 R. Je n'ai pas de reçu non plus. C'est ça que je vous  
12 dis. Je n'ai pas de... ni de chèque ni de reçu.  
13 Alors, en vérifiant mes dossiers, c'est pour ça que  
14 je vous dis que la première trace de cela, c'est en  
15 deux mille un (2001).

16 Q. **[882]** À partir de deux mille un (2001), vous  
17 contribuez, on va partir de cette information...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Mais juste pour revenir.

20 Q. **[883]** Et ça ne veut pas nécessairement dire que si  
21 vous n'en avez pas de trace que vous n'avez pas  
22 participé?

23 R. Bien, je ne sais pas comment je pourrais  
24 participer, Madame la Présidente...

25 Q. **[884]** Mais vous l'avez peut-être perdu.

1 R. ... si je n'ai pas de chèque ni de reçu ni de rien.  
2 C'est pour ça que je questionne ces montants.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[885]** C'est un organisme officiel quand même, le  
5 Directeur général des élections.

6 R. Encore, je ne peux pas répondre. Moi, je n'ai  
7 jamais fait affaire avec la Direction générale des  
8 élections directement. C'était juste avec monsieur  
9 Bertrand puis le PRO.

10 Q. **[886]** Donc on part de deux mille un (2001).

11 R. Oui.

12 Q. **[887]** Comment ça se passe justement quand on vous  
13 demande de contribuer?

14 R. Contrairement à ce que Jean Bertrand a dit très  
15 récemment devant vous par rapport à cela, ce qu'il  
16 m'a demandé, il m'a appelé pour me dire qu'il y  
17 avait de certains gens des communautés  
18 culturelles... pour utiliser le mot qu'il a  
19 utilisé, c'était « de mes compatriotes », qui  
20 voulaient aider le parti, mais qui ne voulaient pas  
21 écrire de chèques, ils ne voulaient pas être  
22 identifiés à la formation politique. Et il m'a  
23 demandé si j'accepterais de fournir des chèques  
24 pour ces montants-là. Et contrairement à ce que  
25 Jean Bertrand a dit ici, il ne m'a jamais parlé du

1 fait que ce geste-là était illégal ou que la source  
2 de cet argent-là était autre que ce que je viens de  
3 vous décrire, certainement pas que la source était  
4 illégale ou provenait de collusion ou d'un système  
5 de ristourne quelconque.

6 Q. **[888]** Mais à partir du moment où maître Bertrand  
7 vous mentionne que ça provient, c'est de l'argent  
8 qui provient de gens qui ne peuvent pas  
9 contribuer...

10 R. Il a dit « pas qu'ils ne peuvent pas contribuer »,  
11 ce qu'il m'a dit c'est que : « Ça provient de gens  
12 qui veulent aider le parti, mais qui ne veulent pas  
13 s'identifier formellement au parti. » Comme je  
14 vivais d'ailleurs l'expérience sur le terrain.  
15 J'avais depuis le début de la difficulté, et  
16 c'était le cas même avant mon arrivée, le district  
17 de Chomedey était celui qui était le plus anémique,  
18 si vous voulez, au niveau des membres du parti.  
19 Pendant que mes...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[889]** Mais maître Bertrand, lorsqu'il vous a dit  
22 que des membres de votre communauté voulaient  
23 participer, mais ne voulaient pas que leurs noms  
24 soient associés au parti...

25 R. Oui.

1 Q. **[890]** ... il vous a demandé de trouver des prête-  
2 noms?

3 R. De fournir les chèques moi-même.

4 Q. **[891]** Oui. Puis de trouver des prête-noms...

5 R. Oui.

6 Q. **[892]** ... parce que vous ne pouviez pas en donner  
7 plus?

8 R. Oui.

9 Q. **[893]** Bon. Et quand vous dites « maître Bertrand ne  
10 nous a pas dit que c'était illégal »...

11 R. C'est exact.

12 Q. **[894]** ... vous, vous êtes avocat, vous ne pouvez  
13 pas nous dire que vous ne saviez pas que c'était  
14 illégal?

15 R. Factuellement, Madame la Présidente, c'est le cas.  
16 Grâce à ce principe qui veut que nul n'est censé  
17 ignorer la loi, je ne contesterai pas cette partie-  
18 là.

19 Q. **[895]** Ça ça peut s'étendre au commun des mortels,  
20 mais à un avocat?

21 R. Oui, mais un avocat, encore comme je vous dis  
22 factuellement à cette époque, je n'étais pas au  
23 courant de ces dispositions-là de la Loi.

24 Q. **[896]** Et vous faisiez de la politique?

25 R. Pardon?



1 Q. **[897]** Et vous faisiez de la politique?

2 R. Oui, oui.

3 Q. **[898]** Et vous ne connaissiez pas ces règles-là et  
4 vous êtes avocat?

5 R. Oui, c'est ce que je vous dis. Alors, pour revenir  
6 à l'explication de maître Bertrand, il me disait  
7 que l'argent provenait de cette source qui  
8 raisonnait d'ailleurs avec l'expérience vécue sur  
9 le terrain et que, et comme je disais j'avais  
10 toujours la difficulté à faire inscrire des membres  
11 au Parti parce que les gens, ce n'était pas une  
12 question de deux dollars (2 \$) que ça prenait pour  
13 signer une carte et la soumettre, c'était plus  
14 qu'ils ne voulaient pas s'identifier formellement  
15 parce que l'historique de la plupart de ces  
16 communautés-là était à l'effet que quelque part,  
17 là, dans le passé, quelqu'un a perdu un emploi,  
18 quelqu'un a perdu une opportunité ou peut-être même  
19 leur vie à cause d'une affiliation politique.

20 Je le comprenais et puis c'est pour ça que  
21 ce que j'entendais de maître Bertrand semblait être  
22 tout à fait en ligne avec ça.

23 Q. **[899]** Excusez-moi, est-ce que j'ai compris que  
24 quelqu'un avait perdu la vie pour une association  
25 politique au Québec?

1 R. Non, non, non, c'est pas au Québec, je parle des  
2 communautés culturelles, Madame la Présidente, qui  
3 sont en grande partie des gens qui ont immigré au  
4 Québec au courant de leur vie. Alors, donc, ce  
5 n'est pas des gens qui ont vécu ces expériences au  
6 Québec, mais malgré cela faire partie d'une  
7 formation politique de façon officielle n'était pas  
8 dans leur pratique ni dans leur culture.

9 (16:20:38)

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[900]** Est-ce que ça vous est arrivé au cours de  
12 toutes les années où vous avez été en politique  
13 d'apprendre de qui ça pouvait venir cet argent, là,  
14 des compatriotes, chercher à savoir de qui ça  
15 pouvait venir?

16 R. Non. Non, je veux dire, comme je vous dis, ça  
17 raisonnait tellement, de façon tellement cohérente  
18 avec l'expérience vécue. Et d'ailleurs, ce n'était  
19 pas une explication que je recevais à chaque fois,  
20 c'était la première ou les deux premières fois, par  
21 la suite c'était plus : « Basile, est-ce que je  
22 vais pouvoir compter sur votre appui encore une  
23 fois cette année pour une contribution au Parti? ».

24 Q. **[901]** Donc, ces gens-là ne pouvaient pas savoir que  
25 vous, leur échevin, leur conseiller municipal

1           faisait des chèques pour légitimer leur argent, ils  
2           ne peuvent pas savoir ça?

3           R. Non. Ils ne pouvaient pas le savoir.

4           Q. **[902]** Et maître Bertrand, vous dites, là, par la  
5           suite il vous appelait, mais la remise d'argent,  
6           comment ça se faisait, à quel endroit?

7           R. Ça se faisait quelque temps plus tard quand on se  
8           croisait, on pouvait se croiser soit au congrès du  
9           Parti, quelque part au mois de novembre. Ça pouvait  
10          être à l'hôtel de ville. C'était, il n'y avait pas  
11          vraiment d'endroit spécifique ni de rendez-vous  
12          spécifique pour cette fin-là.

13          Q. **[903]** Mais comment ça se faisait, qu'est-ce qu'il  
14          vous disait, qu'est-ce qu'il vous apportait?

15          R. Bien il me remettait l'argent que j'avais déjà moi  
16          remis sous forme de chèques.

17          Q. **[904]** O.K. Donc, vous receviez l'argent après avoir  
18          fait les chèques?

19          R. Exact. Exact.

20          Q. **[905]** Fait les chèques et les avoir recueillis de  
21          votre entourage?

22          R. C'est ça.

23          Q. **[906]** Et comment vous faisiez pour savoir combien  
24          de chèques vous deviez rapporter?

25          R. Bien il me disait le montant, quand il me

1           sollicitait il me disait combien il avait besoin  
2           puis j'écrivais des chèques en conséquence.  
3           Essentiellement ce n'est pas beaucoup de gens comme  
4           vous pouvez voir de votre liste.

5       Q. **[907]** Non, alors, vous c'est ça le plus gros  
6           montant qu'on vous a demandé c'est trois mille  
7           dollars (3000 \$)?

8       R. Oui.

9       Q. **[908]** Vous avez assisté à des séances de formation  
10          du PRO?

11      R. De formation, vous voulez dire?

12      Q. **[909]** Bien qui étaient données, des séances  
13          d'information qui étaient données en regard du  
14          fonctionnement du Parti puis également données par  
15          maître Bertrand sur le financement?

16      R. Oui, bien enfin il..., enfin vous parlez  
17          probablement des séances de renseignements qui ont  
18          été données à toute l'équipe durant l'année  
19          électorale, je présume. Parce que je n'ai pas de  
20          souvenance d'autres séances.

21      Q. **[910]** Alors, c'est de celles-là.

22      R. Hum, hum.

23      Q. **[911]** Alors, il a été question justement de ce qui  
24          était possible de faire en période électorale...

25      R. Oui. Oui, oui.

1 Q. **[912]** ... et pour revenir à la question de madame  
2 la présidente, tout à l'heure, il était question là  
3 de dépenses électorales, de contributions, de  
4 différents éléments.

5 R. Maître Bertrand, lors de ces séances-là, voulait  
6 s'assurer que l'équipe, que tous les membres de  
7 l'équipe respectaient les limites des dépenses  
8 électorales établies par la Loi. Alors, il a  
9 expliqué à tout le monde que, dans un premier  
10 temps, il voulait s'assurer que personne n'accepte  
11 aucune contribution de qui que ce soit, surtout  
12 durant la période électorale et que, non seulement  
13 on ne devait pas accepter une contribution comme  
14 telle, mais ni même un service, par exemple, un  
15 local ou tout ce qui pouvait être comptabilisé  
16 comme une dépense électorale. Alors, il prenait le  
17 temps de nous expliquer comment cela était  
18 excessivement important, comment cela pouvait  
19 amener jusqu'à disqualifier quelqu'un même après  
20 les élections si la limite des dépenses électorales  
21 pour chacun des districts n'a pas été respectée.

22 Q. **[913]** Et quelle est la première fois où vous  
23 assistez à une telle séance?

24 R. Au tout début...

25 Q. **[914]** Donc...

- 1 R. ... je dirais en mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
2 sept (1997) lors de la première campagne.
- 3 Q. **[915]** Alors là, dans le contexte où on va jusqu'à  
4 dire que d'accepter un local peut faire en sorte  
5 que ça peut être une dépense et que ça peut  
6 disqualifier, quand on vous aborde cette première  
7 fois ou la deuxième fois que vous avez ces  
8 informations-là, vous ne vous dites pas, bien, tout  
9 ça me semble un peu... un peu douteux comme façon  
10 de faire.
- 11 R. C'étaient deux... c'étaient deux questions  
12 différentes.
- 13 Q. **[916]** Je comprends, mais...
- 14 R. Ces séances-là...
- 15 Q. **[917]** ... pour alimenter votre raisonnement quand  
16 même, on peut peut-être penser faire un parallèle  
17 entre dire « on est tellement sévère que je ne peux  
18 même pas accepter un local qui pourrait m'être  
19 prêté gracieusement parce que ça devrait faire  
20 partie... Là moi, je me trouve à contribuer pour  
21 des compatriotes qui ne veulent pas donner son nom.  
22 Je commence à être mal à l'aise dans tout ça ». Ça  
23 n'a jamais... ça ne vous a jamais amené à réfléchir  
24 plus amplement?
- 25 R. Alors, ce sont deux opérations distinctes. Les

1 séances d'informations...

2 Q. [918] Oui, je comprends.

3 R. ... de maître Bertrand étaient pendant la période  
4 électorale ou juste avant la période électorale.

5 Q. [919] Hum, hum.

6 R. La question des contributions suivies de  
7 remboursements était faite à une autre période,  
8 dans un premier temps, et...

9 Q. [920] Je comprends, je comprends très bien, sauf  
10 que cette information-là que vous avez dans un  
11 contexte particulier aurait pu alimenter votre  
12 réflexion pour les contributions. Ça n'a pas  
13 contribué?

14 R. C'est comme je vous ai dit, l'explication que j'ai  
15 reçue de maître Bertrand raisonnait parfaitement  
16 avec l'expérience vécue sur le terrain et ça ne m'a  
17 pas amené à questionner plus loin que cela. Et  
18 d'ailleurs, je vous dirais que les montants que  
19 maître Bertrand me parlait pour ces chèques-là  
20 n'étaient pas des montants... Il ne m'arrivait pas  
21 à me demander des cinquante ou des cent mille  
22 dollars (50 000 \$-100 000 \$) où c'est évident que  
23 ça ne pouvait pas tenir la route comme explication.  
24 Mais, de me parler de deux mille dollars (2 000 \$)  
25 ou de me parler de trois mille dollars (3 000 \$)

1           provenant de cette source n'était pas si  
2           déraisonnable, n'était pas si exceptionnel au point  
3           où j'aurais eu des questionnements et des doutes.

4    Q. **[921]** Et le nombre d'années où les compatriotes  
5           agissent toujours de la même façon, ça non plus  
6           ça...

7    R. Mais, c'est...

8    Q. **[922]** ... ne permet pas d'éveiller des  
9           questionnements de votre part.

10   R. Encore là, regardez les montants, regardez les  
11       années en question et... Écoutez, en deux mille  
12       sept (2007), on parle... en deux mille... en deux  
13       mille quatre (2004), c'est deux mille dollars  
14       (2 000 \$), en deux mille sept (2007), c'est mille  
15       dollars (1 000 \$), en deux mille huit (2008), c'est  
16       mille dollars (1 000 \$), deux mille neuf (2009),  
17       deux mille dollars (2 000 \$) et là deux mille dix  
18       (2010), deux mille onze (2011), je ne faisais plus  
19       partie de cela parce que je n'ai pas accepté de  
20       remboursement. Alors, donc les montants de mille  
21       dollars (1 000 \$) par année ou deux mille dollars  
22       (2 000 \$).

23       (16:27:18)

24       LA PRÉSIDENTE :

25   Q. **[923]** Excusez-moi, je comprends que ces montants-là



1 ne font pas partie parce que vous n'avez pas, en  
2 deux mille dix (2010), deux mille onze (2011), vous  
3 dites, parce que vous n'avez pas accepté de  
4 remboursement, c'est ce que vous dites?

5 R. Oui, en deux mille dix (2010), deux mille onze  
6 (2011).

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. **[924]** Pourquoi?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[925]** Bien, deux mille dix (2010), vous avez un  
11 montant.

12 R. J'ai contribué en deux mille dix (2010) et en deux  
13 mille onze (2011).

14 Q. **[926]** O.K. Et en deux mille onze (2011)... Oui.

15 R. Oui. Je n'ai pas accepté de remboursement durant  
16 ces deux années-là.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[927]** Et pourquoi?

19 R. Parce que, à partir de deux mille neuf (2009), on  
20 commençait à entendre...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[928]** Ça commençait à se savoir.

23 R. Bien, on commençait à apprendre par les médias des  
24 choses qu'on n'entendait pas auparavant. Deux mille  
25 dix (2010), je me souviens pertinemment, le chèque

1 que j'avais écrit datait de la veille des  
2 allégations du ministre Ménard. Le chèque était  
3 daté le quinze (15) novembre et le seize (16)  
4 novembre, il y avait eu le reportage durant lequel  
5 monsieur Ménard avait dit que le maire, plusieurs  
6 années auparavant, lui a offert une enveloppe  
7 pleine d'argent. Alors là, je commençais à avoir  
8 moins de confort. D'ailleurs, d'avoir de  
9 l'inconfort avec cela. Et mon réflexe, ça a été de  
10 ne pas accepté de remboursement en deux mille dix  
11 (2010) ni en deux mille onze (2011).

12 Q. **[929]** Dites-moi donc, est-ce que votre inconfort  
13 vous a amené à consulter la loi?

14 R. Oui, Madame la Présidente. Et là...

15 Q. **[930]** À quel moment avez-vous consulté la loi?

16 R. Il y a quelques semaines. D'ailleurs, je peux vous  
17 dire, j'ai pris connaissance de cette loi, et j'ai  
18 réalisé que la loi en question, et les dispositions  
19 de cette loi ont été amendées à partir du premier  
20 (1er) mai deux mille onze (2011). Le libellé...

21 Q. **[931]** Mais avant deux mille onze (2011)?

22 R. Non. Non.

23 Q. **[932]** Non?

24 R. Non, non, non.

25 Q. **[933]** Vous étiez donc... Vous étiez élu dès le

1 premier (1er) février quatre-vingt-dix-sept (97) et  
2 vous avez été président du conseil de ville, vous  
3 êtes avocat, mais vous ne connaissiez pas la loi  
4 qui s'appliquait directement aux contributions?

5 R. Mais encore, si on prend la loi telle qu'elle  
6 l'était avant deux mille onze (2011) et telle  
7 qu'elle l'est aujourd'hui, c'est deux choses  
8 complètement différentes.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[934]** Non, non, non, à cette époque-là, c'était  
11 illégal également les prête-noms. Ce n'est pas les  
12 changements de deux mille onze (2011) qui ont rendu  
13 illégale cette opération-là. C'était bien le cas  
14 avant.

15 R. Mais je n'essaie pas de plaider que ce n'était pas  
16 le cas. Je vous ai dit en partant que, factuelle-  
17 ment, je...

18 Q. **[935]** Je voulais seulement préciser de mon côté que  
19 ce n'est pas des changements en deux mille onze  
20 (2011) qui ont rendu ces opérations-là illégales.  
21 Elles l'étaient à l'époque aussi.

22 R. Ce que deux mille onze (2011) a fait, Monsieur le  
23 Commissaire, c'est qu'on a inclus plusieurs autres  
24 éléments dans l'infraction en question. Le  
25 remboursement, avant deux mille onze (2011), ne

1           faisait pas partie de l'infraction. Avant deux  
2           mille onze (2011), l'infraction était définie  
3           purement sur la base des biens personnels.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. **[936]** Je comprends que vous connaissez bien la loi.

6           R. Mais j'ai pris connaissance...

7           Q. **[937]** Donc, vous saviez que les prête-noms étaient  
8           illégaux?

9           R. Je vous ai confirmé, Madame la Présidente, que j'ai  
10          pris connaissance de cette loi-là et j'ai constaté  
11          son évolution tout récemment. Et je vois qu'il y a  
12          une distinction entre le libellé des articles  
13          aujourd'hui vis à vis de l'époque. Aujourd'hui,  
14          c'est une infraction beaucoup plus sérieuse que la  
15          loi le rendait avant deux mille onze (2011).

16          Q. **[938]** Avant, c'était une infraction moins sérieuse  
17          et vous le saviez?

18          R. Non, ce n'était pas... Non, ce n'était pas ça que  
19          je dis, Madame la Présidente. Écoutez, je ne suis  
20          pas venu ici vous dire qu'il ne s'agit pas d'une  
21          infraction dans le passé. Ce que je vous dis, c'est  
22          que, factuellement...

23          Q. **[939]** Mais ce que je vous demande, c'est que vous  
24          le saviez que c'était illégal au moment où vous  
25          avez agi en tant que prête-nom?

1 R. Et ce que je vous ai répondu, c'est que,  
2 factuellement, je ne le savais pas. Mais je ne dis  
3 pas que je pouvais m'extraire de ce principe qui  
4 veut que nul n'est censé ignorer la loi. C'est ce  
5 que je vous dis.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Pour les...

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[940]** Deux mille dix (2010), est-ce que monsieur  
10 Bertrand vous a offert de vous rembourser?

11 R. Oui.

12 Q. **[941]** Et vous avez refusé?

13 R. Oui.

14 Q. **[942]** Et vous avez refusé à cause de l'allégation  
15 concernant le ministre Ménard?

16 R. Bien, oui. Premièrement, depuis deux mille neuf  
17 (2009), on commençait à entendre de plus en plus  
18 des allégations qui étaient troublantes. Et puis  
19 les allégations de monsieur Ménard sont devenues  
20 assez...

21 Q. **[943]** Donc, si vous refusez en deux mille dix  
22 (2010), c'est parce que vous savez en deux mille  
23 dix (2010) que, dans le fond, ce n'est pas correct  
24 de faire ça?

25 R. Je n'ai jamais dit que c'était correct. J'ai

1 toujours...

2 Q. **[944]** Bien vous dites...

3 R. J'ai toujours... je n'ai pas défendu le fait que  
4 c'était correct, même en deux mille un (2001). Ce  
5 n'était pas ça le...

6 Q. **[945]** Non, mais en deux mille dix (2010), vous  
7 refusez l'offre de remboursement. Et, là, vous nous  
8 avez dit que vous avez consulté la loi électorale  
9 que récemment.

10 R. En deux mille dix (2010), le questionnement...

11 Q. **[946]** Donc, en deux mille dix (2010), vous êtes  
12 toujours encore dans... sans la connaissance  
13 précise de la loi, mais vous décidez quand même de  
14 refuser le remboursement?

15 R. Oui, parce qu'en deux mille dix (2010), ce n'était  
16 plus l'explication de Jean Bertrand concernant la  
17 source de cet argent-là et sa provenance de  
18 communautés culturelles. En deux mille dix (2010),  
19 on pouvait raisonnablement se questionner sur cela.  
20 Et puis c'est...

21 Q. **[947]** L'origine de l'argent, vous dites? C'est ça  
22 que vous dites?

23 R. Sans même connaître le détail que nous connaissons  
24 aujourd'hui, mais d'avoir raison de questionner sa  
25 source ou l'explication que j'avais eue jusqu'à ce

1 moment-là, oui.

2 Q. [948] De l'argent liquide dans le parti?

3 R. Exact. Et le réflexe, c'était de ne plus avoir de  
4 participation dans ça.

5 Q. [949] Avez-vous parlé au maire que vous commencez  
6 à avoir des soupçons sur la source de l'argent  
7 comptant dans le parti, en deux mille dix (2010)  
8 quand vous dites que vous refusez le remboursement?

9 R. Non, je n'ai pas parlé au maire.

10 Q. [950] Mais vous avez des doutes sur une forme  
11 d'argent liquide qui circule dans le parti, mais  
12 vous n'en parlez pas à personne, mais vous refusez  
13 le remboursement, c'est ça?

14 R. Oui. Puis il faut aussi voir qu'à partir de ce  
15 moment-là, à partir des allégations de monsieur  
16 Ménard et de monsieur Auclair, et par la suite tous  
17 les événements que nous avons vécus, je vous dirais  
18 qu'on était confronté à une situation assez  
19 particulière au niveau du comité exécutif.

20 Depuis deux mille huit (2008), deux mille  
21 neuf (2009), on voyait un focus, une attention plus  
22 focalisée sur tout ce processus d'octroi de  
23 contrats qu'auparavant. Au point où le maire  
24 questionnait beaucoup plus le processus. Des  
25 questions comme, par exemple, combien de gens ont

1 pris les documents d'appel d'offres, combien de  
2 firmes se sont... sont allées chercher les  
3 documents d'appel d'offres, combien de ces firmes  
4 ont actuellement soumis. Si on avait...

5 D'ailleurs, on a annulé, depuis deux mille  
6 huit (2008), deux mille neuf (2009), plus de cent  
7 cinquante (150) soumissions parce que... soit parce  
8 qu'il n'y avait pas un grand nombre de  
9 soumissionnaires, soit parce que le montant  
10 soumissionné, le plus bas soumissionnaire est soit  
11 plus élevé ou très près de l'estimation. Alors, ça,  
12 ça commençait à se... à se faire à partir de deux  
13 mille huit (2008), deux mille neuf (2009). Et ça  
14 tentait justement de contrer ce qu'on entendait  
15 dans les médias.

16 Dans les médias, on parlait de contrats, de  
17 collusion, de contrats truqués et ainsi de suite.  
18 Puis nous, on voyait un maire qui était beaucoup  
19 plus vigilant que jamais dans le passé, à essayer  
20 de s'enquérir et de s'assurer que le processus  
21 était correct. Alors, j'avais ça à composer avec...  
22 avec, t'sais, l'élément où je me disais, bon, d'un  
23 côté, j'ai ce réflexe de ne plus participer dans ce  
24 système-là et, en même temps, on devenait beaucoup  
25 plus, beaucoup plus vigilant, si vous voulez, sur



1 le processus d'octroi de contrats au sein du comité  
2 exécutif.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Je constate l'heure et j'en ai pour quelques  
5 minutes encore avec maître Angelopoulos. Alors, je  
6 vous proposerais de suspendre jusqu'à demain.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. À demain matin, alors.

9 R. Merci.

10 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

11

12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

14

15

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et JEAN LAROSE,  
3 sténographes officiels, certifions que les feuilles  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 d'un enregistrement numérique, hors de notre  
6 contrôle et est au meilleur de la qualité dudit  
7 enregistrement, le tout conformément à la loi.

8

9 Et nous signé,

10

11

12

13 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)  
14 Sténographe officielle

15

16

17

18

19

20 Jean Larose (Tableau #254493-8)  
21 Sténographe officiel